

ÉDITION 2020



Partir

DESTINATION

Europe et plus loin

études, stages,
emplois, volontariats, échanges
et autres mobilités



Nouvelle-Aquitaine



europdesk
Nouvelle-Aquitaine



Envie de nouvelles expériences ?



europa.eu/youth

Étudier

Travailler

Entreprendre

Partager

Voyager

Découvrir

Agir

Participer

Etre volontaire

Connaître mes droits

Me soigner



Erasmus+

eurodesk



Que ce soit pour des études, un stage professionnel ou linguistique, un job ou une mission de volontariat, une expérience à l'étranger est un précieux atout, qui enrichit indéniablement un parcours et développe des compétences.

Bien qu'exaltant, un départ se réfléchit et s'organise. C'est la raison pour laquelle le CRIJ Nouvelle-Aquitaine édite ce guide "Destination Europe et plus loin".

Vous y trouverez des informations sur les programmes de mobilité ainsi que des contacts, vous permettant de mettre un maximum de chances de votre côté pour faire de ce séjour une expérience réussie.

L'Information Jeunesse est un acteur actif au sein des réseaux européens de l'information, tel qu'Europe Direct et Eurodesk, garantissant au citoyen une information de proximité gratuite et fiable.

En espérant que ces pages suscitent des envies de mobilités et vous en livrent les moyens, nous vous souhaitons une bonne lecture.

L'équipe du CRIJ Nouvelle-Aquitaine

SOMMAIRE

INTRODUCTION / QUELQUES REPÈRES 6

| | |
|--|---|
| L'Union européenne (UE)..... | 6 |
| Les institutions européennes..... | 6 |
| Eurodesk..... | 7 |
| Le réseau d'information Europe Direct..... | 8 |

10 BONNES RAISONS DE PARTIR 9

PRÉPARER VOTRE DÉPART ET VOTRE RETOUR 10

| | |
|---------------------------------|----|
| Langues..... | 10 |
| Papiers..... | 10 |
| Sécurité sociale et santé..... | 11 |
| Transport..... | 12 |
| Logement..... | 12 |
| Argent..... | 13 |
| Allocation chômage..... | 13 |
| Impôts..... | 14 |
| Retraite..... | 14 |
| S'informer sur le pays..... | 15 |
| Retour..... | 15 |
| Valoriser votre expérience..... | 15 |

FAIRE DES ÉTUDES 17

| | |
|--|----|
| Quand partir..... | 17 |
| Partir à titre individuel..... | 19 |
| Partir dans le cadre d'un programme..... | 20 |
| Trouver une bourse..... | 21 |

TROUVER UN STAGE 26

| | |
|--|----|
| S'informer sur la réglementation des stages..... | 26 |
| Comment chercher..... | 27 |
| Opter pour un stage clé en main..... | 29 |
| Partir dans le cadre d'un programme..... | 30 |
| Trouver une bourse..... | 32 |
| Europass-Mobilité..... | 34 |

TROUVER UN EMPLOI, UN JOB 35

| | |
|-------------------------------------|----|
| Comment rechercher un emploi ?..... | 35 |
| Comment rechercher un job ?..... | 38 |
| Rédiger votre candidature..... | 40 |
| Reconnaissance professionnelle..... | 41 |
| Autres pistes..... | 42 |

FAIRE DU VOLONTARIAT 44

| | |
|--|----|
| Chantiers de jeunes..... | 44 |
| Corps Européen de Solidarité (CES)..... | 45 |
| Service civique à l'international..... | 45 |
| Volontariat de solidarité internationale (VSI)..... | 46 |
| Volontariat international en entreprise ou en administration (VIE/VIA)..... | 46 |
| Volontariat franco-allemand..... | 47 |
| Volontariat des Nations Unies (VNU)..... | 47 |
| Volontariat international de la francophonie (VIF)..... | 47 |
| Volontaires de l'aide de l'Union Européenne..... | 48 |
| Volontariat pour le Patrimoine Mondial..... | 48 |
| Congés de solidarités..... | 48 |

PARTIR AUTREMENT 49

| | |
|--|----|
| Partir dans le cadre d'un programme..... | 49 |
| Partir en séjour linguistique..... | 49 |
| Partir avec un sac à dos..... | 50 |
| Aides et bourses de voyage..... | 51 |

EN SAVOIR PLUS 55

| | |
|-------------------------------------|----|
| Informations générales..... | 55 |
| Programmes Européens..... | 55 |
| Etudes..... | 55 |
| Mobilité professionnelle..... | 56 |
| Partir autrement..... | 56 |
| Points d'informations Eurodesk..... | 57 |

Directrice de publication : Constance d'Auber de Peyrelongue

Coordination et rédaction : L. Cafaro, C. Gangarossa, A. Lettieri, A. Beucher

Conception/réalisation : Suruneligne.com

Photos : Fotolia.com - Shutterstock.com

Ce guide a été édité avec l'aide de la Communauté européenne dans le cadre du programme Erasmus+. Les informations qu'il contient sont publiées

par Eurodesk France et le CRIJ Nouvelle-Aquitaine et n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne. Ce guide fait partie d'une collection nationale et a été réalisé en coopération avec les correspondants Eurodesk des Centres régionaux d'Information Jeunesse en France.

Site de Bordeaux : www.jeuneabordeaux.fr

Site de Limoges : www.jeunealimoges.fr

Site de Poitiers : www.jeuneapoitiers.fr

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition à des fins de commercialisation est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

L'Union européenne (UE)

Initiée par six états en 1951, elle compte actuellement vingt-huit états (*Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède*).

La date de sortie du Royaume-Uni n'est pas encore connue.

Les institutions européennes

Les acteurs de l'Union européenne sont les États membres et les institutions européennes, à savoir la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et le Conseil européen.

- **Commission européenne**
<http://ec.europa.eu>
- **Conseil de l'Union européenne**
www.consilium.europa.eu
- **Parlement européen**
www.europarl.europa.eu
- **Conseil européen**
www.european-council.europa.eu

À cela s'ajoutent des organes de contrôle :

- **Cour de justice**
<http://curia.europa.eu>
- **Cour des comptes**
www.eca.europa.eu

Des organes financiers :

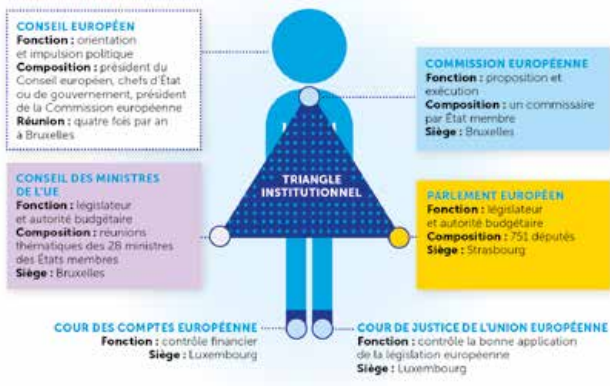
- **Banque Centrale Européenne - BCE**
<http://www.ecb.europa.eu/home/html/index.en.html>
- **Banque Européenne d'Investissement - BEI**
www.eib.europa.eu/

Et des organes consultatifs :

- **Comité économique et social européen**
<http://www.eesc.europa.eu/>
- **Comité des régions**
<http://cor.europa.eu>

Les institutions de l'Union européenne

Schéma développé par le Centre d'information Europe Direct de Strasbourg



Toujours en Europe mais au delà de l'UE, il existe le :

Conseil de l'Europe

www.coe.int

Pour en savoir plus l'Europe et l'UE:

www.touteurope.eu

Eurodesk

Réseau destiné aux professionnels et aux jeunes, Eurodesk a pour mission de faciliter la mobilité en Europe, en proposant un panorama complet des dispositifs, des bourses et des aides financières. Il met à votre disposition des informations pratiques sur les études, la formation professionnelle, les stages, l'emploi, les échanges, les rencontres et les initiatives de jeunes.

■ Le réseau Eurodesk réalise **le portail européen de la jeunesse** sur lequel vous trouverez de nombreuses informations pratiques : <http://europa.eu/youth/>

■ Grâce à son réseau de correspondants présents dans toute l'Europe, Eurodesk peut vous aider à **trouver des partenaires**. Près de chez vous, plusieurs structures du réseau Information Jeunesse sont des relais Eurodesk.»

(voir page 57).

www.eurodesk.eu/

Le réseau d'information Europe Direct

Les centres d'information EUROPE DIRECT font office d'intermédiaire entre l'Union et ses citoyens au niveau local. Ils offrent un service d'information gratuit et seront à même de vous conseiller, de répondre à vos questions sur l'Union européenne, son fonctionnement, ses actions ainsi que ses financements.

RETROUVEZ VOTRE CENTRE EUROPE DIRECT PRES DE CHEZ VOUS !

*Vous cherchez un lieu de dialogue et d'information ?
Contactez votre centre d'information local le plus proche.
Retrouvez toutes les coordonnées des CIED sur
<http://europedirectfrance.eu>*



10 BONNES RAISONS DE PARTIR

Envie de changer d'air ? L'idée de partir vous trotte dans la tête depuis un moment mais vous hésitez encore ? Partir à l'étranger est une expérience formatrice et enrichissante... voici une petite liste qui vous aidera à sauter le pas !

- 1. Vive l'autonomie !** Lorsque vous aurez vécu plusieurs mois à l'autre bout du monde, les petits tracas du quotidien vous feront sourire. Loin de votre famille, de vos amis et de votre zone de confort, vous apprendrez à trouver des solutions et à vous débrouiller seul.
- 2. Apprendre autrement !** Quel que soit l'objet de votre mobilité, une expérience internationale vous permet de découvrir d'autres façons de travailler ou d'étudier, d'autres méthodes d'apprentissage, d'autres formes d'organisation. C'est une excellente façon de développer vos compétences et de devenir force de propositions dans votre vie professionnelle future.
- 3. « L'Auberge espagnole » :** On part seul, mais on ne rentre jamais seul. Partir, c'est l'occasion unique de rencontrer des jeunes venus du monde entier ! Vous reviendrez avec un carnet d'adresses véritablement international.
- 4. « Jag talar svenska » (*Je parle suédois*) :** Le moyen le plus efficace d'apprendre une langue, c'est d'être obligé de la parler : instinct de survie ! Même si les premiers jours peuvent être fatigants, vous allez être surpris de la rapidité à laquelle vous progresserez !
- 5. Immersion totale :** Vous n'êtes pas simplement « de passage ». Vous allez avoir le temps de découvrir un pays en profondeur, de découvrir le pays, ses habitants, et vous pourrez témoigner d'un vrai « vécu » à votre retour.
- 6. « Connais-toi toi-même » :** Rien de tel qu'une expérience internationale pour faire le point sur vos valeurs et vos atouts !
- 7. Choc culturel ?** Soyez prêt à découvrir la vie sous un nouvel œil ! Glissez-vous dans la peau d'un habitant du pays et adoptez un nouveau mode de vie et une nouvelle culture le temps de votre séjour !
- 8. Boostez votre CV :** Une expérience internationale, ça se valorise dans un CV ! Elle fera de vous un candidat plus intéressant ! Selon une étude de la Commission européenne en 2014, les étudiants Erasmus auraient une meilleure employabilité de 70 % que l'ensemble des étudiants.
- 9. Développez votre « adaptabilité » :** En découvrant une culture, des personnes ou une langue, vous apprendrez à vous adapter à de nouvelles situations, qualité très appréciée des employeurs !
- 10. « Open your mind ! » :** A travers vos rencontres, votre regard sur les autres évoluera et vous rendra plus ouvert, plus tolérant. C'est une expérience humaine avant tout !

PRÉPARER VOTRE DÉPART ET VOTRE RETOUR

Vous partez pour des études, un stage, un emploi ou un volontariat ? La préparation de votre départ est la première étape d'un séjour réussi, ne l'oubliez pas ! Voici quelques indications qui vous seront utiles.

Langues

Selon les projets, il n'est pas impératif de parler la langue du pays d'accueil. Pensez toutefois à tester votre niveau et à vous préparer.

www.alte.org - www.bulats.org - www.euro-mobil.org

BON A SAVOIR

Pas besoin d'être bilingue !

Même si vous n'avez pas besoin de maîtriser la langue du pays, pensez à tester votre niveau avant de partir (www.linguanet-worldwide.org). Avant votre départ, imprégnez-vous de la langue du pays en utilisant des plateformes en ligne et applications gratuites (Duolingo, Busuu), en regardant vos films ou séries dans la langue du pays, en participant à un café linguistique ou à un tandem avec un étudiant international de votre ville.

Vous pouvez entretenir une correspondance et améliorer votre niveau de langue et votre niveau de culture du pays en Europe et à l'international grâce à ces adresses :

www.ipfpenfriends.com - www.epals.com

Papiers

■ En Europe

Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité suffit pour se déplacer, séjourner et travailler dans un pays de l'UE.

Si vous partez plus de 3 mois pour étudier, travailler ou mener un projet, selon le pays, il sera nécessaire de vous enregistrer auprès des autorités (*généralement à la mairie ou au commissariat de police*). Vous obtiendrez alors une attestation d'enregistrement de durée illimitée.

<http://europa.eu/youreurope>

Rubrique Aide et conseils pour les citoyens de l'UE et leur famille/ Formalités de séjour
www.service-public.fr

Rubrique Etranger

BON À SAVOIR

Pour les séjours de longue durée, **l'inscription au registre des français établis hors de France est conseillée**, notamment pour s'inscrire sur les listes électorales ou obtenir une nouvelle carte d'identité. Contactez le consulat français de votre pays d'accueil.

PRÉPARER VOTRE DÉPART ET VOTRE RETOUR

■ A l'international

Pour entrer dans la plupart des pays hors UE, un visa adapté au but de votre voyage (*tourisme, emploi, études*) est souvent exigé. Contactez l'ambassade ou le consulat en France du pays où vous vous rendez.

www.diplomatie.gouv.fr

Rubrique Le Ministère et son réseau/Annuaire de MEAE/Représentations étrangères en France

www.diplomatie.gouv.fr

Rubrique Services aux Citoyens / Préparer son expatriation

Sécurité sociale et santé



■ En Europe

Demandez la carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

à votre caisse d'assurance maladie. Gratuite et valable deux ans, elle est reconnue dans les pays de l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse. Elle permet la prise en charge des soins de santé médicalement nécessaires dans le pays du séjour.

En cas d'avance de frais médicaux ou de consultation en médecine privée, conservez les factures et les justificatifs de paiement et adressez-les à votre caisse, avec le formulaire S3125 « Soins reçus à l'étranger », pour vous faire rembourser à votre retour en France.

Pour les salariés, la protection sociale varie selon les statuts : les salariés détachés par une entreprise française sont soumis au système de sécurité sociale français et leurs cotisations sont versées en France. Les salariés d'entreprises d'un pays de l'UE et les travailleurs frontaliers relèvent du régime de sécurité sociale du pays où ils travaillent et cotisent à ce régime.

BON À SAVOIR

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence valable partout en Europe.

■ A l'international

Hors UE, vos soins médicaux peuvent être pris en charge par votre caisse d'assurance maladie sous certaines conditions. En général, seuls les soins urgents imprévus pourront éventuellement être remboursés, mais vous devrez régler vos frais médicaux sur place.

PRÉPARER VOTRE DÉPART ET VOTRE RETOUR

Des vaccinations peuvent être nécessaires, voire obligatoires, selon les pays.

Quelle que soit la destination, **pour un long séjour il est conseillé de souscrire un contrat d'assistance ou d'assurance**, qui garantit le remboursement des frais médicaux engagés et le rapatriement sanitaire en cas de maladie à l'étranger.

www.ameli.fr

www.deiss.fr/particuliers/index.html

www.cfe.fr

Transport

■ **Il est préférable de repérer vos billets d'avion sur les sites comparateurs** avant de les acheter sur le site officiel de la compagnie aérienne. Pensez à prendre vos billets à l'avance et à bien lire les conditions (*l'enregistrement en ligne est obligatoire pour certaines compagnies low cost, la restriction du poids des bagages varie selon les compagnies*).

■ **Si vous prenez le bus**, il existe plusieurs compagnies qui desservent plus de 1 500 villes européennes (par exemple, www.eurolines.fr). Pour les adeptes du chemin de fer, les Pass Interrail (<http://fr.interrail.eu>) vous permettront de voyager à prix réduit. Le covoiturage reste aussi une possibilité pour des destinations partout en Europe.

■ **Le permis de conduire français** est reconnu par convention dans les 28 Etats membres de l'UE, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein.

■ **Si vous voyagez en bateau**, consultez www.ferrylines.com et www.aferry.fr pour retrouver les principales lignes de ferry en Europe et Méditerranée.

<http://europa.eu/youreurope>

Rubrique Aide et conseils pour les citoyens de l'UE et leur famille/Voyager/Droits des passagers

Logement

■ Logement temporaire

Auberge de jeunesse, chambre ou canapé chez l'habitant, gîte, pension : toutes ces formules vous permettront d'avoir du temps pour approfondir votre recherche sur place.

www.french.hostelworld.com

www.hihostels.com

www.ymca.int

www.airbnb.fr

www.couchsurfing.com

PRÉPARER VOTRE DÉPART ET VOTRE RETOUR

■ Logement de longue durée

Les foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs et les cités universitaires n'existent pas dans tous les pays. Les services des relations internationales des universités peuvent orienter les étudiants dans leurs recherches. La colocation reste l'une des solutions les plus répandues pour trouver un logement à l'étranger. **Pour avoir des pistes spécifiques au pays dans lequel vous partez, contactez votre centre, bureau ou point information jeunesse de votre région.**

BON À SAVOIR

«**Swap and study**» met en relation des étudiants souhaitant échanger leurs chambres, mais également leurs familles, pendant la durée de leurs études. Economie de frais et environnement familial assurés !

www.swapandstudy.com

Argent

■ **Si vous souhaitez utiliser votre compte français** pendant votre séjour de quelques mois à l'étranger, examinez avec votre banquier les conditions de gestion à distance (*coût des virements, utilisation de votre carte à l'étranger et montants des retraits autorisés par semaine*).

■ **Si vous choisissez d'ouvrir un compte à l'étranger**, les justificatifs demandés varient selon les pays (*justificatif de domicile, titre de séjour si hors UE, attestation d'études*). Demandez une lettre de recommandation à votre banque française, ça peut toujours être utile !

BON À SAVOIR

Pensez aux cartes de réductions pour les transports, l'hébergement, les lieux culturels, etc.

Carte jeune internationale <http://carteiytc.fr>

Carte jeune européenne www.eyca.org

Carte d'étudiant internationale www.isic.fr

Allocation chômage

Vous pouvez maintenir vos allocations chômage pendant

3 mois dans les pays de l'Espace économique européen.

Avant de partir, faites remplir le formulaire U2 par l'agence Pôle emploi de votre domicile. Il faudra vous inscrire rapidement comme demandeur d'emploi dans le pays de destination auprès de l'organisme compétent. La même démarche est à faire si vous percevez une indemnité dans un pays de l'Espace économique européen et que vous rentrez en France.

PRÉPARER VOTRE DÉPART ET VOTRE RETOUR

- **Si vous avez travaillé en France** avant votre départ, Pôle emploi prendra en compte les périodes de travail accomplies à l'étranger.
- **Si vous avez travaillé à l'étranger**, Pôle Emploi peut vous verser, sous conditions, une allocation temporaire d'attente (ATA).

<http://europa.eu/youreurope>

Rubrique Aide et conseils pour les citoyens de l'UE et leur famille/Travail et Retraite/Chômage et Allocations

www.pole-emploi.fr

Rubrique Autres sites Pôle emploi/ Mobilité internationale/Le retour en France/L'indemnisation du chômage en Europe

Impôts

Il n'y a pas d'harmonisation au niveau communautaire des règles de l'impôt sur le revenu. Dans la plupart des pays européens, les impôts sont retenus à la source sur le salaire. L'endroit où vous allez payer vos impôts dépend de votre domiciliation fiscale et de l'existence ou non d'une convention fiscale entre la France et le pays d'accueil. Si vous travaillez dans un autre pays de l'UE plus de 6 mois par an, vos impôts seront retenus à votre domicile fiscal, donc sur place. Si votre séjour est de moins de 6 mois par an, vous payerez vos impôts en France.

<http://europa.eu/youreurope>

Rubrique aide et conseils / Travail et retraite / Fiscalité / Impôts sur le revenu

www.impots.gouv.fr

Rubrique Particuliers / Signaler mes changements de situation

Retraite

Chaque pays a son système de protection sociale et l'âge de la retraite varie d'un pays à l'autre. Il existe néanmoins au sein de l'UE une coordination des régimes obligatoires de sécurité sociale. Elle permet à toute personne ayant travaillé dans plusieurs pays de faire valoir ses périodes de travail à l'étranger pour le calcul de sa pension retraite. C'est le centre de sécurité sociale du dernier pays où vous avez travaillé qui traite le dossier.

www.lassuranceretraite.fr



PRÉPARER VOTRE DÉPART ET VOTRE RETOUR

S'informer sur le pays

Avant de partir, informez-vous sur le pays, sa culture, son climat et son mode de vie. Commencez par consulter les « Clics Pays » du réseau Eurodesk qui recensent les sites Internet incontournables pour tous les pays européens. Vous trouverez aussi beaucoup d'informations pratiques sur le portail YourEurope (<http://europa.eu/youreurope>), sur les guides touristiques et sur les dossiers pays réalisés par le ministère des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr **Rubrique Services aux citoyens / Préparer son expatriation / Dossiers pays de l'expatriation**)

Retour

Un séjour à l'étranger va booster votre projet professionnel et personnel. A vous de bien le valoriser ! Certaines démarches sont à engager avant votre départ de l'étranger. D'autres doivent être faites dès votre retour en France :

- Si vous poursuivez des études à votre retour, les réinscriptions se font souvent en février/mars : consultez les sites Internet des universités ou des écoles.
- Si vous avez travaillé à l'étranger, conservez toutes les pièces justificatives (*bulletins de paie, certificats de travail*) nécessaires pour votre recherche d'emploi en France.

www.ufe.org **Rubrique Je rentre en France**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32823>

Valoriser votre expérience

Votre stage à l'étranger a permis de booster votre projet professionnel et personnel ? Retranscrivez votre expérience dans votre CV et pensez à activer vos réseaux à votre retour !

- **Mettez en valeur les compétences** acquises au cours de votre mobilité sur votre CV : adaptabilité, ouverture d'esprit, découvertes culturelles, perfectionnement linguistique.
- **Conservez tous les justificatifs de votre expérience** à l'étranger dans un dossier : bulletins de paie, certificats de travail, attestation de l'employeur, copie de vos réalisations.
- Dès votre retour, **illustrez votre expérience sur vos réseaux personnel** (*Facebook*) et **professionnel** (*LinkedIn, Viadeo*) et restez en veille en cas de recrutement. Dans tous les cas, consultez les paramètres de sécurité de vos réseaux sociaux et soignez votre « e-réputation » !

PRÉPARER VOTRE DÉPART ET VOTRE RETOUR

BON À SAVOIR

Le CV et le passeport des langues Europass constituent un modèle unique destiné à tout citoyen désirant étudier ou travailler dans un autre état membre de l'UE. Il permet de présenter les compétences et les qualifications de manière claire dans les différentes langues de l'UE. Il aide les établissements d'enseignement et de formation ainsi que les employeurs à mieux évaluer les connaissances acquises.

<http://europass.cedefop.europa.eu/fr>

Lorsque vous participez à une action Jeunesse du programme Erasmus+, vous pouvez recevoir un « Youthpass ». Ce certificat européen identifie et valorise les compétences acquises pendant votre expérience à l'étranger.

C'est un vrai « + » dans votre parcours et pour votre CV !

www.youthpass.eu/fr/youthpass



Poursuivre ses études à l'étranger sans être inscrit en France peut être un parcours du combattant et demander un budget conséquent ! Mais il existe des possibilités alors n'hésitez pas à vous lancer. Le réseau Eurodesk est là pour vous aider (www.eurodesk.eu).

Quand partir

■ Avant le bac

Lycées français :

Suivre une scolarité à la française, mais à l'étranger, c'est possible ! Vous pouvez suivre une formation dans un des nombreux établissements d'enseignement français homologués par le Ministère de l'Éducation nationale dans près de 140 pays. Vous y préparerez notamment le bac français. Attention, le calendrier scolaire diffère en fonction des pays et des frais de scolarité sont demandés. www.aefe.fr

BON À SAVOIR

Quelques aides financières, appelées bourses « de Londres », peuvent être octroyées par le Ministère de l'Éducation Nationale pour passer une année de première ou de terminale dans un lycée français à Barcelone, Dublin, Londres, Madrid, Munich et Vienne sans rien dépenser ou presque. Se renseigner auprès du chef d'établissement. www.eduscol.education.fr

Partenariats inter-établissements :

BON À SAVOIR

Sur chaque académie, il existe une Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic) qui peut vous informer sur les **différentes possibilités de mobilité au sein des établissements**

Bordeaux : <http://www.ac-bordeaux.fr/>

(> Action éducative > Ouverture à l'école > Europe et International > La DAREIC)

Limoges : <http://www.ac-limoges.fr/>

(> Action éducative et pédagogie > Relations internationales)

Poitiers : <http://www.ac-poitiers.fr>

(> Action éducative > international)

BON À SAVOIR

Un contrat d'études peut vous permettre de partir en mobilité dans le cadre d'un programme d'échanges en fonction des partenariats conclus par votre établissement ou le rectorat.

En Allemagne :

Les programmes d'échanges « Brigitte Sauzay » et « Voltaire » de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) permettent de partir de 3 à 6 mois pendant le collège ou le lycée. Ces programmes engagent une réciprocité avec le correspondant allemand.e.

www.ofaj.org

Pour plus d'infos dans ce guide : Trouver une bourse > Bourses des pays les plus demandés > Allemagne

Partir à l'étranger sans contrat d'études

Une année scolaire dans un lycée étranger (sans contrat d'études) vous permettra d'améliorer considérablement votre niveau de langue. Attention, cette année peut s'avérer très chère et ne sera pas forcément reconnue par l'Éducation nationale à votre retour.

www.unosel.com - www.loffice.org - www.unse.org

Dans un autre cadre, les échanges de jeunes du Rotary permettent à des lycéens de séjourner à l'étranger pendant une année scolaire en étant accueillis par les Rotary clubs locaux. La pension complète et les frais de scolarité sont pris en charge. Cette mobilité entraîne une interruption dans la scolarité française du jeune pour passer une année scolaire à l'étranger. www.rotary.org/fr (> Nos programmes > Echanges de jeunes)

Le programme Secondary School Student, pour les États-Unis essentiellement : www.j1visa.state.gov

Autres possibilités

Le bac international (IB) est un diplôme étranger de nature privée permettant de poursuivre ses études supérieures dans de nombreux pays (dont la France). Il est en général reconnu comme équivalent au baccalauréat et permet la poursuite d'études supérieures en France. www.ibo.org/fr

Le bac européen peut également être obtenu dans une école européenne ou agréée, et le **bac binational** permet la délivrance simultanée d'un bac français et d'un bac étranger (AbiBac franco-allemand, BachiBac franco-espagnol et EsaBac franco-italien). www.eursec.eu/fr - www.education.gouv.fr

■ **Après le bac**

Dans l'Union européenne, le bac est généralement reconnu, bien que chaque pays ou université impose ses conditions d'admission. Hors Europe, l'accès aux universités se fait le plus souvent en passant des examens. Attention, les droits d'inscription peuvent être relativement élevés.

BON À SAVOIR

L'année de **césure** est reconnue depuis juillet 2015 : elle consiste pour un étudiant à suspendre ses études (de un à deux semestres) afin de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger. S'informer auprès de son établissement.

■ **Après un bac +2**

Le bac +2 (BTS, DUT) est souvent sans équivalence à l'étranger. Vous serez probablement admis en première année de formation.

■ **Après un bac +3**

C'est le meilleur moment pour partir étudier à l'étranger :

- Au niveau européen, le système de la Licence, Master et Doctorat (LMD) harmonise la reconnaissance des diplômes et facilite la mobilité des étudiants.
- Pour les pays hors Europe, les modalités d'inscriptions varient selon les organismes de formation, mais à ce niveau d'études, les correspondances sont nombreuses.
- Les échanges bilatéraux entre universités permettent de partir dans le monde entier tout en facilitant les démarches.

Contactez le service des relations internationales de votre établissement.

www.euroguidance-france.org

https://eacea.ec.europa.eu/sites/2007-2013_en

Partir à titre individuel

■ **Trouver un établissement et vous inscrire**

Les dates et les conditions d'inscription diffèrent selon les pays. Informez-vous et préparez-vous à d'éventuels examens d'entrée. Dans le cadre d'une mobilité à titre individuel (hors programme d'échange), des frais d'inscription vous seront généralement demandés et ils sont parfois plus élevés qu'en France.

<http://ec.europa.eu/ploteus>

www.iau-aiu.net/fr/content/portail-whed

www.studyineurope.eu

www.mastersportal.eu

www.euro-mobil.org

www.euroguidance-france.org

www.studyportals.com

BON À SAVOIR

Dans toutes les structures Information Jeunesse, vous trouverez des fiches pays avec des **informations sur les études et les systèmes scolaires.**

FAIRE DES ÉTUDES

■ Faire reconnaître vos diplômes

Tous les diplômes ne bénéficient pas d'une reconnaissance automatique. Les dispositifs varient selon les pays.

L'établissement d'accueil est souvent le seul à évaluer la valeur de votre diplôme, et donc à décider de vous inscrire ou pas. Le réseau ENIC-NARIC peut vous aider sur la reconnaissance, même si son avis est purement facultatif. Un conseil : commencez à vous y prendre un an à l'avance car il y a beaucoup de démarches à faire (*demande de dispense d'études, attestation et traduction de diplômes, etc.*).

www.ciep.fr/enic-naric-france

■ Trouver un financement

Il existe peu d'aides financières lorsque l'on s'inscrit spontanément dans un établissement à l'étranger car les éventuelles aides sont souvent accordées aux étudiants avec d'excellents résultats (cf page 22) ou ceux issus de filières ou niveaux spécifiques. Renseignez-vous auprès de votre établissement d'accueil afin de savoir si des aides locales sont proposées à des étudiants étrangers..

Partir dans le cadre d'un programme

→ Partir avec le programme Erasmus+

■ Vous êtes collégien ou lycéen

Erasmus+ Enseignement scolaire

- **Qui peut partir ?** Les collégiens et lycéens (*à partir de 14 ans*).
- **Pour quoi faire ?** Participer à un échange de classes à l'étranger, voire étudier quelques mois à l'étranger.
- **Plus d'informations :** Contactez votre professeur principal, CPE ou chef d'établissement www.agence-erasmus.fr.

■ Vous êtes lycéen en lycée professionnel ou apprenti Erasmus+ Formation professionnelle

- **Qui peut partir ?** Les lycéens en lycée professionnel (apprentis inclus).
- **Pour quoi faire ?** Suivre une formation incluant une période en entreprise.
- **Plus d'informations :** Parlez-en à une personne de votre établissement

www.agence-erasmus.fr
www.generation-erasmus.fr

BON À SAVOIR

Même si beaucoup de pays proposent des parcours en apprentissage, ce mode de formation n'est pas le plus courant en Europe et varie d'un pays à l'autre. <http://mavoieproeurope.onisep.fr>

■ Vous êtes étudiant

Erasmus+ Enseignement supérieur

- **Qui peut partir ?** Les étudiants dès la 2^{ème} année d'études universitaires jusqu'au doctorat.
- **Pour quoi faire ?** Etudier à l'étranger de 3 à 12 mois par cycle d'études (licence, master, doctorat).
- **Plus d'informations :** Contactez le service des relations internationales de votre établissement www.agence-erasmus.fr.
www.generation-erasmus.fr

Erasmus+ Enseignement supérieur > Masters conjoints Erasmus Mundus

- **Qui peut partir ?** Les étudiants en master.
- **Pour quoi faire ?** Obtenir un diplôme double, multiple ou conjoint mis en place par un consortium d'établissements d'au moins trois pays.
- **Plus d'informations :** Contactez le service des relations internationales de votre établissement www.agence-erasmus.fr.
www.generation-erasmus.fr

→ Programmes bilatéraux et échanges interuniversitaires

Hors Europe notamment, de nombreuses universités ou écoles ont passé des accords d'échanges d'étudiants, ou de formations en double cursus avec des établissements à l'étranger (ces programmes permettent la préparation de doubles diplômes). Parlez-en au service des relations internationales de votre établissement.

Trouver une bourse

→ Bourses nationales

■ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Le dispositif des bourses scolaires

- **Qui peut en bénéficier ?** Les élèves français âgés d'au moins trois ans résidant avec leur famille à l'étranger, inscrits au registre mondial des Français établis hors de France et scolarisés dans un établissement d'enseignement français. Attribuées sous conditions de ressources.
- **Plus d'informations :** www.aefe.fr

Les bourses d'études

- **Qui peut en bénéficier ?** Étudiants français, de formation bac+4, souhaitant poursuivre leur formation à l'étranger au sein du Collège d'Europe.
- **Plus d'informations :** www.campusfrance.org.

■ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation

Bourses sur critères sociaux d'enseignement supérieur

- **Qui peut en bénéficier ?** Si vous êtes étudiant français ou originaire de l'UE désirant suivre des études supérieures dans un pays membre du Conseil de l'Europe, vous pouvez percevoir une bourse sur critères sociaux dans les mêmes conditions qu'en France. Vous devez suivre des études supérieures menant à un diplôme national, à temps plein, pendant une année universitaire ou deux semestres suivant les pays. Ceci n'est valable que si vous suivez une formation relevant de la compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur.
- **Plus d'informations :** La demande s'effectue lors de la constitution du dossier social étudiant (DSE) auprès du CROUS. www.etudiant.gouv.fr

Aide à la mobilité internationale (aide complémentaire à la bourse du CROUS)

- **Qui peut en bénéficier ?** Cette aide est destinée à soutenir la mobilité internationale des étudiants qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Cette formation ou ce stage doit s'inscrire dans le cadre de leur cursus d'études. Elle se présente sous la forme d'une aide complémentaire à la bourse sur critères sociaux, pour les étudiants qui en sont bénéficiaires. La durée du séjour aidé de l'étudiant à l'étranger ne peut être inférieure à deux mois ni supérieure à neuf mois consécutifs.
- **Plus d'informations :** Contactez le service des relations internationales de votre établissement.

→ Bourses des pays les plus demandés

Allemagne

■ **OFAJ : Programmes Sauzay et Voltaire** de l'Office franco-allemand pour la jeunesse. Ces programmes permettent de partir quelques mois pendant le collège ou le lycée en Allemagne, et d'accueillir ensuite le/la correspondant.e allemand.e.

- **Quel montant ?** Forfait pour les frais de voyage (Sauzay et Voltaire), ainsi que 10 euros/semaine pour le programme Voltaire.
- **Qui peut en bénéficier ?** Pour le programme Sauzay, les élèves de la 4^{ème} à la 1^{ère} participant à un échange (3 mois en Allemagne). Pour le programme Voltaire, les élèves de 3^{ème} ou 2nd (6 mois en Allemagne).
- **Plus d'informations :** Contactez votre professeur d'allemand, CPE ou le principal de votre établissement.

- **OFAJ** : D'autres bourses sur : www.ofaj.org
- **Bourse d'études de longue durée** de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD)
 - **Quel montant ?** 850 € par mois + prestation complémentaire.
 - **Qui peut en bénéficier ?** Les étudiants titulaires d'au moins un bac +3 souhaitant poursuivre leurs études en Allemagne.
 - **Plus d'informations** : Contactez l'Office allemand d'échanges universitaires - <http://paris.daad.de>.
- **Le CIERA** (*Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherches sur l'Allemagne*) finance des séjours d'études en Allemagne (*master 2 et thèse*) - www.ciera.fr.

Royaume-Uni

- **Bourses d'études « Entente Cordiale »** du British Council
 - **Quel montant ?** Cette bourse couvre les frais de scolarité jusqu'à un maximum de £10 000.
 - **Qui peut en bénéficier ?** Les étudiants titulaires d'au moins un bac +3 souhaitant effectuer une année d'études ou de recherche au Royaume-Uni.
 - **Plus d'informations** : Contactez le British Council en France - www.britishcouncil.fr.

Etats-Unis

- **Programme Fulbright Etudiant**
 - **Quel montant ?** Entre 6 000 et 45 000 \$ pour 9 mois
 - **Qui peut en bénéficier ?** Les étudiants titulaires d'un bac +3 souhaitant poursuivre leur formation aux Etats-Unis.
 - **Plus d'informations** : Contactez la Commission franco-américaine Fulbright - www.fulbright-france.org.
- **Bourse Georges Lurcy**
 - **Quel montant ?** De 5 000 à 22 500 \$ pour 9 à 10 mois (une année académique).
 - **Qui peut en bénéficier ?** Les étudiants titulaires d'un bac +3 souhaitant poursuivre leur formation aux Etats-Unis. Tous les domaines d'études sont concernés par la bourse Georges Lurcy (notamment histoire, sciences politiques, sociologie, arts et lettres, droit). Les candidats dont le sujet d'études est lié aux Etats-Unis sont prioritaires.
 - **Plus d'informations** : Contactez la Commission franco-américaine Fulbright - www.fulbright-france.org.

FAIRE DES ÉTUDES

Canada

- **Bourse d'études supérieures** du Canada Vanier (*BESC Vanier*).
 - **Quel montant ?** 50 000 \$ par an pour 3 ans maximum.
 - **Qui peut en bénéficier ?** Les diplômés souhaitant effectuer leur doctorat dans une université canadienne.
 - **Plus d'informations :** www.vanier.gc.ca.
- **Bourse d'excellence du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur canadien (MEES)**
 - **Quel montant ?** 12 750\$ à 24 000 \$;
 - **Qui peut en bénéficier ?** Les étudiants et chercheurs étrangers issus de tous les secteurs de recherche
 - **Plus d'informations :** www.education-internationale.com.
- **Bourse de la fondation Jeanne Sauvé**
 - **Quel montant ?** Cette bourse couvre l'aller/retour, l'hébergement, la nourriture (*allocation mensuelle*) et les frais d'inscription à l'université McGill.
 - **Qui peut en bénéficier ?** Tous les jeunes de 23 à 31 ans souhaitant effectuer une année universitaire à Montréal.
 - **Plus d'informations :** Contactez la Fondation Jeanne Sauvé (info@boursiersauve.org) - <http://jeannesauve.org/fr>.

→ Bourses d'associations et de fondations privées

Pour encourager les jeunes talents, des entreprises, associations et fondations privées proposent des bourses et aides aux étudiants ayant un projet en lien avec les objectifs du donateur.

www.diplomatie.gouv.fr Rubrique Service aux citoyens / Préparer son expatriation / Etudes supérieures / Financer ses études

www.centre-francais-fondations.org

<https://www.auf.org>

→ Bourses régionales

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuit son soutien à la mobilité internationale des jeunes en cours de formation.

• Séjours d'études à l'étranger post bac :

Le séjour doit avoir une durée minimale de 8 semaines. L'aide régional est accordée sous la forme d'une bourse correspondant à l'un des forfaits suivants :

- De 8 à 15 semaines: 700 €
- De 16 à 26 semaines: 1600 €
- + de 27 semaines : 2 900 €

• Mobilité étudiante entrante :

Ce volet soutien l'accueil des étudiants étrangers non européens qui s'inscrivent dans une formation de niveau Master 2.

Les bourses accordées sont d'un montant maximum de 6000 €.

Détails sur <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr> - <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr>

→ Bourses départementales

Certains départements du territoire néo-aquitain proposent des bourses de mobilité internationale aux étudiants et des prêts d'honneur, cumulables avec les aides européennes, nationales ou régionales (*prise en compte de la domiciliation des parents dans la plupart des cas*):

> **Charente** : www.lacharente.fr

(rubrique Vos besoins > En tant que jeune > Obtenir une aide du département)

> **Creuse** : www.creuse.fr

(rubrique Pratique > Guide des aides > Education)

> **Dordogne** : www.dordogne.fr

(rubrique Education > Les aides)

> **Haute-Vienne** : www.haute-vienne.fr

(rubrique A votre service > Jeunes > Aides à la jeunesse)

> **Landes** : www.land.es.fr

(rubrique Vos services en ligne > Guide des aides > Education/Jeunesse)

> **Pyrénées-Atlantiques** : www.le64.fr

(rubrique Education > Jeunesse > Aide à l'autonomie > Aides départementales aux étudiants)

> **Vienne** : www.lavienn.e86.fr

(rubrique Education et Jeunesse > Les études > Déclic, le bon plans des jeunes > Les aides)



TROUVER UN STAGE

Avec un peu de recherche et d'organisation, un CV bien travaillé et des adresses utiles, vous avez la combinaison gagnante pour une expérience enrichissante sur le plan professionnel et humain !

S'informer sur la réglementation des stages

La pratique et la notion de stage ne sont pas identiques dans tous les pays : le statut de « stagiaire » varie selon les pays et il n'existe pas de statut « unique » de stagiaire en Europe. Chaque pays ayant sa définition et ses modalités de recrutement, il est important de s'informer au cas par cas, selon la destination choisie.

BON À SAVOIR

En France, le stage s'inscrit toujours dans le cadre d'une formation. Dans d'autres pays, la notion de stage s'apparente plutôt à une courte période de travail (*travail temporaire ou occasionnel*), comme en Italie ou en Espagne.

En France, les stages sont formalisés par la signature d'une convention entre l'entreprise, l'établissement d'enseignement et le stagiaire. Il est reconnu comme faisant partie de la formation, en lien avec le diplôme préparé.

A l'étranger, cette convention n'a pas de valeur juridique : elle n'est donc pas obligatoire. Il est important d'expliquer à votre structure d'accueil en quoi consiste ce document afin de le valider avec elle.

Gardez à l'esprit que les conditions de stage seront différentes : vous pouvez travailler plus (*ou moins*) que 35 heures, être rémunéré ou défrayé de certains frais (*transport, logement, restauration*).

BON À SAVOIR

Vous pouvez partir en Europe (et à l'international) sans convention puisqu'il s'agit d'une tradition française. Par contre, demandez un écrit stipulant votre accord sur les conditions d'accueil : horaire de travail, lieu d'accueil, matériel mis à disposition, avantages éventuels.

www.european-mobility.eu

<http://mavoieproeurope.onisep.fr>

Comment chercher

Pour optimiser votre démarche

- Commencez vos recherches environ **6 mois à l'avance**.
- **Évaluez votre niveau linguistique** et commencez à le renforcer avant de partir.
- **Faites le point** sur vos compétences et vos motivations
- **Définissez le contenu du stage** en proposant votre mission « idéale ».
- **Informez-vous** sur la situation économique et sur les entreprises du pays pour trouver la meilleure adéquation : vos compétences et votre motivation + les besoins de l'entreprise et la situation du pays = stage réussi !
- **Adaptez votre CV et votre lettre de motivation** dans la langue et selon les pratiques du pays, personnalisez vos envois en cherchant le nom des directions ou des ressources humaines et n'hésitez pas à envoyer des relances si vous n'avez pas de réponse au bout de 10 jours.
- **En premier lieu**, contactez le service des relations internationales ou le bureau des stages de votre établissement. Il dispose en général de partenariats avec des structures à l'étranger et peut vous donner des listings d'entreprises.

Envoyer des candidatures spontanées

Pensez à postuler auprès d'entreprises françaises implantées à l'étranger, des entreprises ayant des filiales en France et des entreprises locales du pays choisi.

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Vous trouverez plus de contacts et d'idées grâce aux annuaires professionnels

<http://fr.kompass.com>

www.lemoci.com

www.letudiant.fr/fiches/les-entreprises-qui-recrutent.html

www.europages.fr

www.wayp.com

www.ccifrance-international.org

www.veilleinfotourisme.fr

BON A SAVOIR

Vous suivez des études dans le **domaine agricole** ? Le site www.moveagri.ning.com vous donne quelques pistes.

Répondre à des offres sur des sites spécialisés

Certains sites Internet ont développé des services d'offres de stage. N'hésitez pas à vérifier la fiabilité et l'éventuel coût de ces prestations. Il est préférable de partir d'adresses vérifiées avec des offres de qualité.

<https://aiesec.org/>

<http://jobs-stages.letudiant.fr>

www.jobstage.com

www.directemploi.com

www.experience-internationale.fr

http://iaeste.org/student_pages

www.kapstages.com

www.placeojeunes.com

<http://odyssee-agri.com>

www.teli.asso.fr

TROUVER UN STAGE

BON À SAVOIR

Halte aux arnaques ! Il existe des sites Internet qui proposent des offres de stage à l'étranger qui respectent la Charte européenne pour la qualité des stages.

Pourquoi s'en priver ?

www.internsgopro.com

<http://erasmusintern.org>

Vous cherchez un stage, un contrat en apprentissage ou un emploi à l'étranger ?

Toutes les opportunités de mobilité en Europe sont sur Drop'pin, la plateforme de la Commission européenne.

<https://ec.europa.eu/eures/droppin>

Faire un stage dans une institution européenne et une organisation internationale

Pensez aux institutions européennes (Commission européenne, Parlement européen), et internationales (FMI, Banque mondiale, Nations Unies etc) car des stages y sont proposés (souvent accessibles avec un bac+3 minimum) !

<https://epso.europa.eu>

www.diplomatie.gouv.fr

<http://whc.unesco.org/fr/emplois>

www.unric.org/fr/emploi-et-stages-a-lonu

<https://careers.un.org>

www.oecd.org/fr/carrieres/stagiaires/

www.imf.org/external/np/adm/rec/job/summint.htm

<http://www.worldbank.org/en/about/careers/programs-and-internships>



BON À SAVOIR

Le ministère des Affaires étrangères accueille des étudiants en stage et propose des postes à l'étranger.

Le stage s'effectue au sein d'une mission diplomatique ou consulaire (*chancellerie politique, service de presse, service de coopération et d'action culturelle, section consulaire*).

Durée maximale : 6 mois. Niveau d'études : bac +3

www.diplomatie.gouv.fr

Opter pour un stage « clé en main »

Vous pouvez vous faire accompagner par un organisme privé qui propose des « stages clés en main » (*offre de stage, logement et assurance*).

Pensez bien à :

- Demander des précisions sur le logement (*individuel ou collectif, salubrité, disponibilité*).
- Examiner de près les clauses et le coût des services proposés.
- Demander si un remboursement est prévu s'il n'y a pas de stage à la clé.

Exemples d'organismes de placement :

Association Internationale des Étudiants en Sciences Économiques et Commerciales (AIESEC)

AIESEC est une organisation internationale qui permet de réaliser des stages à visée professionnelle ou sociale.

<https://aiesec.org/>

Calvin Thomas Organisation

Le programme "Experiment", proposé par l'organisme, permet aux jeunes d'effectuer un stage en entreprise aux USA, sur une durée de 4 à 12 semaines. Calvin-Thomas coordonne tout le séjour.

www.calvin-thomas.com/experiment

The European Law Students' Association (ELSA)

Stages pour étudiants en droit et jeunes juristes

elsafrance.org

Au Pays des Langues

Stages professionnels en Angleterre et en Irlande

<http://www.aupaysdeslangues.fr>

Kap au pair

Stages en Angleterre pour étudiants

www.kapaupair.com

Terre des Langues

Stages en Angleterre, Allemagne, USA

www.terredeslangues.com

Destination Mobilités

Stages adaptés à chaque profil

www.destinationmobilities.org

Centre Easylangues

www.centre-easylangues.com

TROUVER UN STAGE

BON À SAVOIR

Comment savoir si un organisme proposant des stages « clé en main » est fiable ?

Voici quelques critères utiles :

- Ne versez que 20 à 30 % du prix demandé à l'inscription.
- Exigez que l'on vous remette un contrat écrit qui reprend l'ensemble des conditions.
- N'effectuez pas de paiement à distance sans contrat signé préalable.
- Préférez un organisme agréé, situé en France, donc soumis au droit français.

Retrouvez des infos, conseils, pistes pour trouver un stage, aides financières et sites utiles dans la brochure Eurodesk « **Faire un stage à l'étranger** ». Elle est disponible dans toutes les structures Eurodesk et téléchargeable sur https://fr.slideshare.net/Le_CIDJ/faire-un-stage-ltranger-2017

Partir dans le cadre d'un programme

→ Programme Corps Européen de Solidarité

■ Vous êtes demandeur d'emploi

Corps Européen de Solidarité - Stages (hors cursus scolaire ou de formation)

- **Qui peut partir ?** Les jeunes âgés de 18 à 30 ans, citoyens et résidents de l'Union européenne.
- **Pour quoi faire ?** Le Corps européen de solidarité est un vrai levier pour trouver un stage à caractère solidaire, d'une durée de 2 à 6 mois (renouvelable une fois), au sein d'un pays membre de l'UE. Le stagiaire est rémunéré par l'organisation responsable du stage et reçoit de l'UE une contribution à son transport international ainsi qu'une indemnité pour l'installation à l'étranger.
- **Plus d'informations :** <https://europa.eu/youth/solidarity.fr>

→ Programme Erasmus +

■ Vous êtes lycéen, étudiant, demandeur d'emploi

Erasmus+ Formation professionnelle

- **Qui peut partir ?** Les lycéens et jeunes diplômés de moins d'un an.
- **Pour quoi faire ?** Effectuer un stage de 2 à 12 mois.
- **Plus d'informations :** Contactez votre établissement au cours de votre dernière année d'études - www.agence-erasmus.fr

■ Vous êtes étudiant

Erasmus+ Enseignement supérieur

- **Qui peut partir ?** Les étudiants en BTS, DUT, licence, master... dès la 1ère année d'études universitaires et jusqu'au doctorat.

- **Pour quoi faire ?** Partir en stage de 2 à 12 mois.
- **Plus d'informations :** Contactez le service des relations internationales ou le bureau des stages de votre établissement - www.agence-erasmus.fr

■ Vous êtes demandeur d'emploi

OUAT

- **Qui peut partir ?** Les jeunes inscrits à la Mission Locale et à Pôle Emploi, ayant validé le statut de stagiaire de la formation.
- **Pour quoi faire ?** Partir en stage 13 semaines dans une entreprise en Europe.
- **Quel montant ?** Erasmus+ finance le transport international et l'hébergement. Les frais de nourriture, frais personnels ainsi qu'un co-financement de 300 € sont à la charge du jeune.
- **Plus d'informations :** Contactez un conseiller Mission Locale.

➔ Programmes d'échanges franco-allemands

OFAJ (*Office franco-allemand pour la jeunesse*)

Cet organisme propose des bourses de stage à destination de différents publics (Praxes - Stages hors cursus; Stage pratique pendant la formation professionnelle / technologique / agricole; Stage pratique pour étudiants; Stage pour futurs enseignants; Stage pour étudiants engagés dans la vie étudiante).

www.ofaj.org

Le DAAD (*Office allemand d'échanges universitaires*)

- **Quel montant ?** Forfait 50 €/jour par participant.
- **Qui peut en bénéficier ?** Groupe d'étudiants français (Maximum 15 étudiants). Réciprocité avec un groupe d'étudiants allemands.
- **Pour quoi faire ?** Stage pratique de 7 à 12 jours dans un domaine universitaire spécifique.
- **Plus d'informations :** <https://www.daad-france.fr>

Le CIERA (*Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Allemagne*)

- **Quel montant ?** 650 €/mois.
- **Qui peut en bénéficier ?** Etudiants niveau master 1 minimum, domaine sciences humaines et sociales.
- **Pour quoi faire ?** Stage 3 mois maximum.
- **Plus d'informations :** www.ciera.fr

TROUVER UN STAGE

Trouver une bourse

Selon votre projet et votre situation, vous pouvez être bénéficiaire de ces bourses. Informez-vous auprès de votre relais Eurodesk (www.eurodesk.eu) le plus proche.

→ Dispositifs et bourses nationales

■ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Aide à la mobilité internationale (aide complémentaire à la bourse du CROUS)

- **Qui peut en bénéficier ?** Les étudiants boursiers qui souhaitent effectuer un stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus d'études et qui en font la demande dans le dossier social étudiant (DSE) au CROUS.
- **Plus d'informations :** Contactez le service des relations internationales de votre établissement
www.etudiant.gouv.fr

Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

- **Qui peut en bénéficier ?** Les étudiants désirant faire un stage à l'étranger et ayant peu de ressources financières.
- **Plus d'informations :** Contactez le service de la vie étudiante de votre université.

■ DGER - Ministère de l'agriculture

Aide à la mobilité internationale

- **Quel montant ?** Il varie selon les destinations et le nombre d'aides attribuées
- **Qui peut en bénéficier ?** Les jeunes en Bac Pro, Bac Techno et BTS
- **Plus d'informations :** <http://moveagri.ning.com/page/boursedger>



→ Autres dispositifs

Diálogo (Espagne)

- **Quel montant ?** Une aide mensuelle et la cotisation à la sécurité sociale du pays.
- **Qui peut en bénéficier ?** Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage (*pas toujours rémunéré*).
- **Plus d'informations :** www.dialogo.es

OFQJ : Office Franco-Québécois pour la Jeunesse

- **Quel montant ?** L'aide varie selon le statut du jeune.
- **Qui peut en bénéficier ?** Étudiants, apprentis et demandeurs d'emploi.
- **Plus d'informations :** www.ofqj.org

Agence universitaire de la francophonie - AUF

- **Qui peut en bénéficier ?** Jeunes diplômés de master, pour découvrir le monde de l'entreprise dans l'espace francophone.
- **Plus d'informations :** www.auf.org

→ Les bourses régionales

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuit son soutien à la Mobilité Internationales des jeunes.

- **Stages à l'étranger infra bac :** Stage de 2 à 4 semaines pour les jeunes inscrits dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les jeunes perçoivent une aide forfaitaire au séjour de 80 € par semaine de stage, portée à 100 € pour les apprenants boursiers, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle.
- **Stage à l'étranger post bac :** Stage de 2 semaines minimum pour les jeunes inscrits dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les jeunes perçoivent une aide forfaitaire au séjour de 80 € par semaine de stage, portée à 100 € pour les apprenants boursiers.
- **Erasmus+ Stage :** Stage de 2 à 12 mois, dans un pays participant au programme Erasmus+, pour tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Nouvelle-Aquitaine. La bourse peut s'élever à 450 € / mois maximum.
- **Stages jeunes demandeurs d'emploi :** Stage de 3 à 6 mois pour les jeunes de 18 à 30 ans, domiciliés en Nouvelle-Aquitaine et suivis par Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et/ou une mission locale. Les jeunes perçoivent une aide forfaitaire au séjour de 80 € par semaine de stage.
- **Plus d'informations :** <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

→ Les bourses départementales

Certains départements du territoire néo-aquitain **proposent des bourses de mobilité internationale** aux étudiants et des prêts d'honneur, cumulables avec les aides européennes, nationales ou régionales (*prise en compte de la domiciliation des parents dans la plupart des cas*) :

> **Charente** : www.lacharente.fr

(rubrique Vos besoins > En tant que jeune > Obtenir une aide du département)

> **Creuse** : www.creuse.fr

(rubrique Pratique > Guide des aides)

> **Dordogne** : www.dordogne.fr

(rubrique Education > Les aides)

> **Haute-Vienne** : www.haute-vienne.fr

(rubrique A votre service > Jeunes)

> **Landes** : www.landes.fr

(rubrique Vos services en ligne > Guide des aides > Education/Jeunesse)

> **Pyrénées-Atlantiques** : www.le64.fr

(rubrique Education > Jeunesse > Aide à l'autonomie)

> **Vienne** : www.lavienne86.fr

(rubrique Education et Jeunesse > Les aides)

Europass-Mobilité

Europass-Mobilité est un document européen normalisé, compris dans le portfolio Europass, qui fournit un relevé détaillé du ou des parcours européens de formation effectués par son possesseur. Son obtention implique d'effectuer son parcours européen dans le cadre d'une formation. Il peut s'agir d'un stage en entreprise, d'un stage volontaire dans une Organisation Non Gouvernementale (ONG) ou d'un trimestre d'études dans le cadre d'un échange.

www.europassmobilite.fr

Emploi qualifié ou job d'été, travailler dans un autre pays est source d'enrichissement personnel et professionnel ! Pour mener à bien votre projet, il est important de faire le point sur vos objectifs, vos acquis et qualités personnelles, sans oublier le choix du pays.

Comment rechercher un emploi ?

À ne pas confondre avec un job ou « petit boulot », l'emploi est un travail qualifié que l'on envisage sur un plus long terme.

Pour donner plus de chances de réussite à votre projet professionnel, il est nécessaire de bien organiser vos démarches.

Bilan et projet professionnel

Faites le point sur vos qualifications et expériences, vos points forts, vos connaissances linguistiques et interrogez-vous sur un certain nombre de points :

- pourquoi travailler à l'étranger ?
- pour combien de temps ?
- pour quels bénéfices au retour ?

Réseau EURES - European Employment Services

Réseau de coopération des services de l'emploi en Europe. Il fournit des informations pratiques sur les conditions de vie et de travail, les méthodes de recrutement de chaque pays, des conseils et une aide aux citoyens européens désirant travailler dans un autre pays, et des offres d'emploi. Dans les régions frontalières, les conseillers EURES favorisent également la mobilité transfrontalière des demandeurs d'emploi.

<https://ec.europa.eu/eures>

BON À SAVOIR

Vous avez la possibilité de chatter en direct avec des conseillers EURES de différents pays européens.

<https://ec.europa.eu/eures/public/fr/chat-with-eures-advisers>

TROUVER UN EMPLOI, UN JOB

Pôle Emploi International

Pôle Emploi apporte aide et conseils pour faciliter la mobilité professionnelle à l'international. Différents services sont proposés : rencontrer un conseiller pour valider votre projet professionnel, connaître l'offre et la demande d'emploi par pays, bénéficier de conseils juridiques sur la législation, les contrats de travail, la réglementation de l'emploi et des offres d'emploi en ligne. Contactez votre conseiller Pôle Emploi pour qu'il vous oriente vers le Pôle Emploi International lié à votre projet.

www.pole-emploi.fr (Menu > Mobilité internationale)

BON À SAVOIR

Préparez votre départ à l'étranger avec l'aide d'un des serious-games mis en place par Pôle Emploi.

www.emploi-store.fr/portail/services/rechercher/partir

Réseau Eurodesk

Eurodesk est un réseau européen d'information spécialisé dans la mobilité des jeunes en Europe. En France, Eurodesk s'appuie sur le réseau Information Jeunesse qui accompagne tous les jeunes qui veulent bouger en Europe, quel que soit leur projet : étudier, travailler, partir en volontariat... **Ce réseau organise chaque année au printemps des « journées jobs d'été » avec des offres à l'international et publie la brochure « Trouver un job en Europe ».**

www.facebook.com/EurodeskFR

www.eurodesk.eu

BON À SAVOIR

Vous cherchez un stage, un contrat en apprentissage ou un emploi à l'étranger ? **Toutes les opportunités de mobilité en Europe sont sur Drop'pin**, la plateforme de la Commission européenne.

<https://ec.europa.eu/eures/droppin>

→ Organiser votre prospection !

Vous pouvez prospecter depuis la France en répondant à des annonces ou en envoyant des candidatures spontanées. Si vous aimez l'aventure et préférez rechercher du travail sur place, prévoyez un budget pour vos frais de logement et de nourriture le temps de la prospection.

Prospecter sur des salons de recrutement transfrontaliers et internationaux

Le réseau EURES organise des forums sur l'emploi frontalier ou à l'international, dans le cadre des European Jobs Days.

www.europeanjobdays.eu/fr

Envoyer des candidatures spontanées

Pensez à postuler auprès d'entreprises françaises implantées à l'étranger, d'entreprises étrangères ayant des filiales en France et d'entreprises locales du pays choisi.

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

www.economie.gouv.fr/cedef/entreprises-francaises-a-letranger

<http://fr.kompass.com>

www.lemoci.com

www.letudiant.fr/fiches/les-entreprises-qui-recrutent.html

www.europages.fr

www.wayp.com

www.ccfraunce-international.org

Répondre à des offres sur des sites spécialisés

Les annonces dans la presse étrangère sont des outils importants de recrutement. Les journaux étrangers sont souvent en consultation dans les bibliothèques municipales et les bibliothèques universitaires, en vente dans les grandes gares, sur Internet.

Les services publics d'emploi et les agences de travail temporaire les plus connues sont présentes dans plusieurs pays.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie Étrangères en France proposent également des offres d'emploi :

www.veilleinfotourisme.fr

Réseaux de l'emploi en France

www.pole-emploi.fr (Menu > Mobilité internationale)

www.apec.fr : pour cadres et jeunes diplômés (*bac + 4 minimum, niveau I diplômés depuis moins d'un an*)

www.apecita.com : Association Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Portails et sites spécialisés

www.monster.fr

www.jobtrotter.com

www.eurojobs.com

www.jobexpat.com

www.action-emploi.net

<http://jooble.org>

<http://jobseurope.net>

www.careerbuilder.com



Réseaux sociaux professionnels

<http://gb.viadeo.com/fr>

www.linkedin.com

<https://www.xing.com>

<https://my.yupeek.com>

BON À SAVOIR

Le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs

permet aux futurs entrepreneurs européens d'acquérir les compétences requises pour créer et/ou gérer une petite entreprise en Europe. Ils peuvent ainsi acquérir ou échanger des connaissances et des idées entrepreneuriales avec un entrepreneur expérimenté, auprès duquel ils séjourneront pendant 1 à 6 mois, et bénéficieront d'une aide financière de la Commission européenne.

www.erasmus-entrepreneurs.eu

Your first EURES job a pour objectif d'aider les jeunes citoyens européens entre 18 et 35 ans à trouver un emploi, un apprentissage ou un stage dans un autre pays de l'UE. Vous pouvez bénéficier à la fois de l'accompagnement de conseillers à l'emploi et d'un appui financier pour couvrir certains frais (entretien d'embauche, installation dans le pays, cours de langues...).

<https://www.pole-emploi.fr/informations/coup-de-pouce-a-la-mobilite-des-18-35-ans-en-europe--@/article.jspz?id=979368>

REACTIVATE a pour but de promouvoir la mobilité professionnelle des citoyens européens de plus de 35 ans. Les candidats bénéficient d'un accompagnement pour réaliser leur projet à l'étranger. Des aides financières sont allouées aux chercheurs d'emploi ayant trouvé un emploi pour une durée minimum de 6 mois dans un pays de l'UE.

<https://www.pole-emploi.fr/informations/osez-la-mobilite-en-europe--@/article.jspz?id=629504#>

Comment rechercher un job ?

Contrairement à un emploi, le job (ou « petit boulot ») est, en général, **un travail ponctuel et peu qualifié.**

Se débrouiller seul

La plupart des offres de jobs concernent la saison d'été. Si vous commencez votre recherche en début d'année, vous pouvez tenter votre chance dans les secteurs de l'animation, du tourisme, de l'hôtellerie-restauration, etc.

Organismes privés qui proposent des jobs « clés en main »

Avant de contacter un organisme privé, examinez de près les clauses et le coût des services proposés. Ne versez à l'inscription que 20 à 30 % du prix demandé et le reste en début du séjour. Exigez toujours un contrat écrit et n'effectuez pas de paiement à distance. Demandez des précisions sur le logement et assurez-vous aussi qu'un remboursement est prévu s'il n'y a pas de job à la clé. Enfin, préférez un organisme agréé, situé en France, donc soumis au droit français.

Offres de jobs

www.teli.asso.fr (Adhésion : 45 euros/an) - www.anyworkanywhere.com
www.seasonworkers.com - www.summerjobs.com - www.kapaupair.com (jobs en Angleterre) - www.passemploieurope.com (jobs en Angleterre hôtellerie-restauration)
www.international-services.fr (jobs USA) - www.centre-easylangues.com -
www.oliver-twist.fr (jobs en Angleterre, Australie et Nouvelle-Zélande) - www.aupaysdeslangues.fr (jobs en Angleterre et Australie)

→ Jobs saisonniers

La plupart des offres de jobs concernent la saison d'été :

tentez votre chance dans les secteurs de l'animation, du tourisme, de l'hôtellerie-restauration ou de l'agriculture. La majorité des offres s'adressent aux plus de 18 ans et la pratique de la langue du pays, voire d'autres langues, est souvent indispensable.

■ Hôtellerie-restauration

Secteur où l'on peut trouver des jobs sans expérience. La priorité est donnée aux personnes disponibles pour la saison (*mai à septembre*).

www.lhotellerie-restauration.com

<http://sunseafun.com>

www.caterer.com

www.hoteljobswop.com

www.hotel-jobs.co.uk

■ Tourisme, animation

Les clubs de vacances, centres sportifs, parcs d'attractions, recherchent des accompagnateurs, du personnel d'accueil, des animateurs. Autres fonctions : ménage, plonge.

www.animjobs.com

www.clubmedjobs.fr

www.seasonworkers.com/summerjobs

www.kingsrecruit.com

■ Accompagnement de séjours linguistiques

La majorité des organisateurs de séjours linguistiques recrutent des accompagnateurs pour les vacances de printemps et d'été. Il faut avoir 21 ans minimum, une licence en langue, une connaissance du pays et l'expérience des voyages.

www.loffice.org - www.unosel.org

■ Travaux agricoles

Ramassage des fruits et légumes dans des exploitations agricoles en Australie, Royaume-Uni, etc. Cueillette de fraises et récolte de pois ou champignons au Danemark et aux Pays-Bas... Tout au long de l'année, la récolte des fruits et légumes nécessitent de la main d'œuvre. Les conditions de travail peuvent être pénibles (*8 à 10 heures de travail par jour, 6 jours par semaine*) et il est conseillé de s'informer sur la prise en charge de l'hébergement, de la nourriture et sur la rémunération. Le gîte et le couvert tiennent parfois lieu de salaire.

www.fruitfuljobs.com - www.pickingjobs.com

TROUVER UN EMPLOI, UN JOB

BON À SAVOIR

Retrouvez des infos, conseils, témoignages et sites utiles dans la brochure Eurodesk « **Trouver un job à l'étranger** » disponible dans toutes les structures Eurodesk et téléchargeable sur <https://www.cidj.com/guide/trouver-un-job-a-l-etranger-eurodesk-cidj-2019>

Ne ratez pas les salons « Journées Jobs d'été » qui ont lieu chaque année dans tout le réseau Information Jeunesse. www.jobs-ete.com

Consultez les offres du réseau régional Information Jeunesse jobs.pourlesjeunes.com

Rédiger votre candidature

Écrire votre CV dans une autre langue

Traduire votre CV français ne suffit pas, vous devez adapter la présentation et le contenu aux habitudes du pays :

- Rédigez votre CV dans la langue du pays
- Soignez la présentation (*rédaction claire et phrases courtes*)
- Mettez en valeur votre attrait pour l'étranger (*goût pour la culture et la langue*)
- Présentez vos compétences ou savoir-faire utiles pour le poste convoité
- Ne traduisez pas vos diplômes, indiquez leurs équivalents dans le pays ou détaillez le contenu de votre formation
- Pour éviter les fautes d'orthographe, faites relire votre CV par une personne qui maîtrise bien la langue

BON À SAVOIR

Le CV et le passeport des langues Europass constituent un modèle unique destiné à tout citoyen désirant étudier ou travailler dans un autre Etat membre.

Il permet de présenter les compétences et les qualifications de manière claire dans les différentes langues de l'UE. Il aide les établissements d'enseignement et de formation, ainsi que les employeurs, à mieux évaluer les connaissances acquises.

<http://europass.cedefop.europa.eu>

Retrouvez des infos et conseils par pays, un lexique, des équivalences de diplômes et autres sites utiles dans la brochure Eurodesk « **Rédiger son CV en anglais** », disponible dans toutes les structures Eurodesk et téléchargeable sur <https://www.cidj.com/guide/rediger-son-cv-en-anglais-eurodesk-cidj-2018>

Rédiger une lettre de motivation

Votre lettre doit être claire, concise et écrite dans la langue et selon les modalités du pays. Mettez en avant vos qualités et argumentez sur ce que vous pouvez apporter à l'entreprise. Votre candidature doit représenter une plus-value par rapport à celle d'un candidat du pays. Cherchez ce qui peut faire la différence (*connaissances techniques, linguistiques, culturelles, etc.*)

Reconnaissance professionnelle

Elle permet de reconnaître à quelqu'un la possibilité d'exercer une profession dans un autre pays que le sien.

Si votre profession n'est pas réglementée, vous pouvez librement l'exercer comme n'importe quel ressortissant du pays choisi. C'est l'employeur qui évalue vos compétences. Tous les emplois sont accessibles à l'exception de ceux qui relèvent de la souveraineté nationale (*armée, police, diplomatie*).

Si votre profession est réglementée, il y a deux possibilités, mais il est indispensable de vous informer pour connaître les conditions d'exercice :

- Vous entrez dans une catégorie professionnelle qui a **une reconnaissance automatique** au niveau européen (*médecin, infirmier, dentiste, sage-femme, pharmacien, vétérinaire ou architecte*).
- **Votre profession est réglementée**, mais il n'y a pas de base commune entre les pays (*ingénieur, avocat, psychologue*). Dans ce cas, il faut obtenir une reconnaissance de votre diplôme en adressant une demande à l'autorité compétente qui peut imposer un test d'aptitude, une formation complémentaire ou quelques années d'expérience professionnelle.

Centre ENIC-NARIC France

Pour la reconnaissance d'un diplôme étranger en France
www.ciep.fr/enic-naric-france

Centre ENIC-NARIC.net

Pour la reconnaissance d'un diplôme français à l'étranger
www.enic-naric.net

Growth

Base de données des professions réglementées dans les pays de l'UE

<http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/regprof/>

Commission Nationale de Certification Professionnelle

Point National de Référence du réseau européen d'information sur les qualifications professionnelles

www.cncp.gouv.fr

L'Europe est à vous

Site de la Commission Européenne avec des conseils pour les citoyens de l'UE pour aller travailler à l'étranger

http://europa.eu/youreurope/citizens/index_fr.htm

Autres pistes

Programme « Job d'été/Job dans la ville jumelée » de l'OFAJ

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) offre aux 16-30 ans une bourse pour effectuer un stage ou un job au sein d'une entreprise, d'une institution ou de l'administration allemande.

Contactez le comité de jumelage de votre mairie ou le Point Info OFAJ de votre région

www.ofaj.org

Assistant de français à l'étranger

Le poste d'assistant consiste à compléter, par petits groupes, le travail du professeur de français (*conversations, débats, etc.*) à raison de quelques heures par semaine pour une durée de 4,5 à 12 mois. Pour postuler, il faut avoir entre 20 et 30 ans (*35 ans pour certains pays*).

Le programme s'adresse aux étudiants qui sont titulaires au moins d'un bac + 1 au moment du dépôt de leur candidature. Cette expérience peut être aussi validée au moyen d'ECTS dans votre cursus universitaire.

À savoir : il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays à la fois.

Où s'adresser ?

- Secrétariat de l'UFR de langues de votre établissement
- Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP)

www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger

Lecteur de français en Europe

Le lecteur exerce à l'université où il assure des travaux pratiques à raison de quelques heures par semaine. Il n'existe pas de procédure nationale pour le recrutement de lecteurs dans les universités étrangères. Pour obtenir un poste, vous devez être titulaire au moins d'un bac + 4 et déposer votre candidature directement auprès des établissements qui vous intéressent.

Où s'adresser ?

- Euroguidance <https://www.euroguidance-france.org/les-differentes-formes-de-mobilite-en-europe/assistant-de-langue-lecteur/>
- Le français dans le monde (**rubrique: Emploi**) www.fdlm.org

Au pair à l'étranger

La personne au pair est logée, nourrie et perçoit de l'argent de poche. En contrepartie, elle assure la garde des enfants et une partie des tâches ménagères. Il faut avoir entre 18 et 30 ans (selon les destinations), quelques connaissances en langues et s'engager en général pour 6 mois au minimum.

Organismes d'accompagnement séjour au pair (des frais de dossier seront demandés)

En Nouvelle Aquitaine :

www.kapaupair.com

www.aupaysdeslangues.fr

www.oliver-twist.fr

www.aupairbutrffly.com

Informations :

www.ufaap.org

www.loffice.org

www.iapa.org

www.calvin-thomas.com/au-pair (USA, Australie et Nouvelle-Zélande)

Sites de recherche autonome de familles d'accueil au pair

www.aupairworld.com

www.aupair.com

Programme « Corps Européen de Solidarité »

Le Corps européen de solidarité offre un accompagnement spécifique et un appui financier aux jeunes Européens âgés de 18 à 30 ans, à la recherche d'un emploi à caractère solidaire dans les pays de l'Union européenne.

Les critères de participation :

- Avoir entre 18 et 30 ans.
- Être citoyen ou résident de l'Union européenne.
- Être disponible pour exercer une activité professionnelle à temps plein de 3 à 12 mois rémunérée par l'organisation employant le participant au CES.

Plus d'informations : https://europa.eu/youth/solidarity_fr

Trouver un travail avec l'OFQJ

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) a un pôle Information Mobilité qui accompagne les jeunes dans leur recherche d'emploi au Québec (*des ateliers d'information en ligne sont proposés tous les lundis*).

Plus d'informations : www.ofqj.org

Programme Vacances Travail (PVT)

La France et les pays suivants ont signé des accords qui simplifient l'obtention de visas : Argentine, Australie, Canada, Corée du Sud, Hong-Kong, Japon, Nouvelle-Zélande, Russie, Chili, Brésil, Colombie, Taiwan, Uruguay et Mexique (*L'accord avec le Pérou a été signé en octobre 2018, mais il n'est pas encore entré en vigueur*). Le PVT permet aux jeunes de 18 à 30 ans (*35 pour certaines destinations*) de séjourner dans un de ces pays en ayant le droit de travailler pendant un an (*2 pour le Canada, 1 an renouvelable deux fois sous conditions en Australie*). Il faut justifier de ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins dans le pays.

Contactez les ambassades des pays concernés ou consultez

<http://pvtistes.net>

TROUVER UN EMPLOI, UN JOB

Projet de création d'entreprise - Projet économique

Si vous souhaitez créer une entreprise dans un pays européen ou envisagez de monter un projet économique qui intègre la dimension européenne, adressez-vous aux Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) qui diffusent aux créateurs d'entreprises souhaitant s'installer à l'étranger des informations de nature économique et mettent à disposition des annuaires d'entreprises.

Pour un accompagnement à la création d'entreprise, contactez la CCI la plus proche de chez vous :

CCI Nouvelle Aquitaine :

nouvelle-aquitaine.cci.fr (rubrique : *Votre CCI en Nouvelle-Aquitaine*)

FAIRE DU VOLONTARIAT

Vous souhaitez vous investir dans la société, aider les autres, vous rendre utile ? Différentes possibilités de volontariat s'offrent à vous. Choisissez celle qui vous correspond le mieux et engagez-vous !

Chantiers de jeunes bénévoles

Le chantier permet, à travers la réalisation collective d'une activité utile, **un apprentissage de la vie en groupe** avec des personnes venant de tous horizons. C'est un lieu privilégié d'échanges, de rencontres interculturelles et d'ouverture.

- **Qui peut partir ?** Tous les jeunes.
- **Pour quoi faire ?** Vous rendre utile et renforcer vos compétences linguistiques en remplissant une mission d'intérêt général de courte durée : restauration du patrimoine, aménagement d'espaces naturels, organisation de manifestations culturelles, etc.
- **Plus d'informations :** www.cotravaux.org - www.concordia.fr
www.volontariat.org - <http://etudesetchantiers.org>
www.volontairesnature.org - www.amsed.fr - www.cham.asso.fr
www.emmausexperience.org/fr - www.sci-france.org
www.solidaritesjeunesses.org - www.rempart.com - www.apare-gec.org

BON À SAVOIR

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine accompagne les jeunes ayant un niveau bac ou moins pour partir en chantier. Une aide financière peut vous être attribuée. Pour en savoir plus, adressez-vous à la structure avec laquelle vous partez.

Corps Européen de Solidarité (CES)

Le Corps européen de solidarité est une initiative du Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker.

- **Qui peut partir ?** Toute personne âgée de 18 à 30 ans résidant dans l'Union Européenne quels que soient son niveau de formation ou de qualification.
- **Pour quoi faire ?** Vivre une expérience de solidarité et acquérir des compétences. Vous vous engagez dans une activité de volontariat de 2 à 12 mois dans 33 pays d'Europe et dans les pays voisins de l'UE. Des mobilités de plus courte durée (jusqu'à 2 semaines) sont proposées aux jeunes éloignés de la mobilité. Vous êtes libre de choisir votre projet par domaine (*social, environnemental, culturel, sportif ...*).
- **Plus d'informations :** https://europa.eu/youth/solidarity_fr

BON À SAVOIR

Le Corps européen de solidarité remplace le dispositif Service volontaire européen (SVE)

Les frais de transport, d'hébergement et de nourriture seront pris en charge, vous bénéficierez d'une assurance, de soutien linguistique et d'argent de poche.

Service civique à l'international

- **Qui peut partir ?** Tous les jeunes de 16 à 25 ans.
- **Pour quoi faire ?** Vous engager à l'étranger dans une mission d'intérêt social pour la collectivité. Les missions sont à caractère solidaire, social, sanitaire, culturel, environnemental, etc.
- **Plus d'informations :** www.service-civique.gouv.fr
www.france-volontaires.org - www.ofqj.org

BON À SAVOIR

Vous recevez une indemnité de 522,87 € net par mois, avec possibilité de bourse (107,66 €) pour les bénéficiaires du RSA ou les titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur. Votre organisme d'accueil vous versera un complément minimal de 107,58 €, plus éventuellement des avantages supplémentaires. Votre protection sociale est assurée.

FAIRE DU VOLONTARIAT

Volontariat de solidarité internationale (VSI)

C'est un engagement à temps plein sur une action de solidarité internationale dans le domaine de la coopération au développement et de l'action humanitaire, géré par une ONG agréée par le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International. Le VSI ne peut s'exercer qu'en dehors de l'Espace Économique Européen

- **Qui peut partir ?** Personnes majeures, célibataires ou en couple, sans condition de nationalité et sans limite d'âge.
- **Pour quoi faire ?** Mettre vos compétences au service d'une mission de développement ou d'urgence humanitaire pour une durée de 12 à 24 mois maximum. Il est possible de réaliser plusieurs VSI pour une durée totale de 6 ans.
- **Plus d'informations :** www.france-volontaires.org - www.coordinationsud.org - www.dcong-volontariat.org - www.ritimo.org.

BON À SAVOIR

Vous êtes pris en charge par l'une des associations agréées par le Ministère des Affaires étrangères qui cofinance la formation, les frais de voyage, l'indemnité de subsistance, la couverture sociale et l'accompagnement au retour.

Volontariat international en entreprise ou en administration (VIE/VIA)

Etre volontaire international dans ce cadre, c'est partir pour une mission professionnelle à l'étranger tout en bénéficiant d'un statut public protecteur. Le VIE et le VIA sont deux dispositifs placés sous la tutelle de l'ambassade de France.

- **Qui peut partir ?** Les jeunes diplômés de 18 à 28 ans.
- **Pour quoi faire ?** Vous professionnaliser lors d'une mission dans une entreprise française à l'étranger (VIE) ou dans un établissement dépendant du ministère des Affaires étrangères ou de la Direction générale du Trésor et de la politique économique : centres culturels, ambassades, etc. (VIA)
- **Plus d'informations :** www.civiweb.com

BON À SAVOIR

Vous recevez une indemnité forfaitaire, variable suivant le pays d'affectation pour une durée comprise entre 6 à 24 mois. Les frais de voyage et la protection sociale sont pris en charge.

Volontariat franco-allemand

Ce dispositif partage les objectifs et le cadre légal du Service civique. Il permet aux volontaires de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général et favorisant une prise de conscience de la citoyenneté française et européenne.

- **Qui peut partir ?** Les jeunes volontaires de 18 à 25 ans.
- **Pour quoi faire ?** Vous vous engagez pendant 12 mois au sein d'une association allemande ou 10 mois dans un établissement scolaire dans le domaine culturel, écologique, social, sportif, etc.
- **Plus d'informations :** Contactez l'OFAJ
<https://volontariat.ofaj.org/fr/page-daccueil/>

BON À SAVOIR

Vous bénéficiez d'un accompagnement binational avec une formation interculturelle, civique et linguistique.

Volontariat des Nations Unies (VNU)

Le programme VNU, assuré par l'Organisation internationale des Nations Unies, promeut le volontariat **afin de soutenir la paix et le développement par le monde.**

- **Qui peut partir ?** Les jeunes titulaires d'un diplôme universitaire ou technique supérieur, âgés d'au moins 25 ans, ayant au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine humanitaire.
- **Pour quoi faire ?** Vous réalisez des activités de coopération technique de 6 à 12 mois renouvelables avec les gouvernements et initiatives communautaires. Vous vous engagez dans les domaines du secours humanitaire et de la réinsertion, de l'appui aux droits de l'homme, aux processus électoraux et à la consolidation de la paix.
- **Plus d'informations :** <http://unv.org> - www.onlinevolunteering.org/fr.

BON À SAVOIR

Le volontaire reçoit une allocation pour ses frais d'installation et une allocation mensuelle destinée à couvrir les dépenses essentielles, les frais de déplacement, une assurance vie, santé et invalidité permanente ainsi qu'une allocation pour réinstallation.

Volontariat international de la francophonie (VIF)

Ce programme vous permet de **vivre une expérience de mobilité internationale** au sein de l'espace francophone durant 12 mois.

- **Qui peut partir ?** Les jeunes ayant entre 21 et 34 ans titulaires d'un diplôme universitaire ou équivalent.
- **Pour quoi faire ?** Développer une action comme la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme, l'éducation, la formation et la culture, etc.
- **Plus d'informations :** www.jeunesse.francophonie.org
www.francophonie.org.

FAIRE DU VOLONTARIAT

Volontaires de l'aide de l'Union européenne

Dernier né des dispositifs, il permet de s'engager dans l'aide humanitaire pour des missions de 1 mois à 1 an.

- **Qui peut partir ?** Les volontaires de l'UE doivent avoir minimum 18 ans et être citoyens ou résidents de longue durée d'un État membre de l'Union européenne.
- **Plus d'informations :**
http://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers_fr

BON À SAVOIR

Le programme prend en charge les dépenses pendant la mission (frais de transport, d'assurance et de logement). Les volontaires perçoivent également une indemnité mensuelle dont le montant varie selon le pays d'affectation.

Volontariat pour le Patrimoine Mondial

L'initiative du volontariat pour le patrimoine mondial a été lancée en 2008 dans le cadre du Programme d'éducation au patrimoine mondial de l'UNESCO en collaboration avec le Comité de coordination du service volontaire international (CCIVS), afin de mobiliser les jeunes et les organisations de jeunes et de les faire participer à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial.

- **Qui peut partir ?** Tous les jeunes de 18 à 30 ans.
- **Pour quoi faire ?** Le Volontariat pour le patrimoine mondial est une initiative destinée à sensibiliser les jeunes à l'importance de la conservation du patrimoine mondial et à leur faire acquérir des compétences concrètes en travaillant sur un projet dans le cadre d'un chantier d'activités sur un site du patrimoine mondial.
- **Plus d'informations :** <https://whc.unesco.org/fr/pmvolontariat/>

Les congés de solidarités

Il existe trois termes très proches, qui sont la déclinaison d'un engagement dans un contexte professionnel :

- **Le Congé de Solidarité Internationale**
- **Le Congé Solidaire**
- **Le Congé de Solidarité**

Le Congé de Solidarité Internationale

C'est un dispositif issu de la loi de 1996. Il permet à un salarié de participer à une mission d'entraide à l'étranger. La durée du congé ou la durée cumulée de plusieurs congés, pris de façon continue, ne peut excéder 6 mois.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F92>

Le Congé Solidaire

C'est le volontariat de Planète Urgence. Il permet à un volontaire d'effectuer une mission de solidarité internationale, dans le cadre de ses congés (de 2 à 4 semaines). La mission peut être financée par l'employeur ou par ses dons personnels.

Le Congé de Solidarité concerne exclusivement des salariés d'entreprises ou des agents de collectivités territoriales en activité.

Le principe des missions est d'aider au développement, en mobilisant les compétences des salariés volontaires, dans les domaines suivants : diagnostic/ conseil, gestion de projets, activités financières et d'assurance, activités de services administratifs et de soutien. Le salarié ou l'agent d'une collectivité part en «congé» dans le cadre d'une mission financée, tout ou en partie, par son employeur en partenariat avec l'organisme d'envoi. Lorsque la mission n'est pas financée dans sa totalité par l'employeur, le volontaire paye le complément. La durée est de 2 semaines à 3 semaines.

Plus d'informations: www.france-volontaires.org

PARTIR AUTREMENT

Vous trouverez ici des informations sur les programmes d'échanges de jeunes, de projets solidaires et de volontariat, qui vous permettent de découvrir d'autres contrées, tout en étant encadré. Il existe aussi des alternatives pour endosser votre sac à dos et partir à l'aventure.

Partir dans le cadre d'un programme

Erasmus+ Echanges de jeunes

- **Qui peut partir ?** Tous les jeunes de 13 à 30 ans.
- **Pour quoi faire ?** Rencontrer 16 à 60 jeunes de différents pays (*au moins deux*) et apprendre à mieux se connaître autour d'activités ludiques et pédagogiques.
Durée : de 5 à 21 jours.
- **Plus d'informations :** www.erasmusplus-jeunesse.fr.

Partir en séjour linguistique

C'est un moyen efficace de se familiariser avec une langue étrangère et de découvrir une civilisation différente, d'apprendre une nouvelle manière de vivre, de s'ouvrir au monde. Selon votre âge, votre activité et votre motivation (*scolaire, professionnelle ou autre*), vous pouvez choisir entre diverses formules allant d'une semaine à plusieurs mois : immersion totale en famille, activités sportives ou culturelles associées à des cours de langue, ou rencontre entre jeunes de plusieurs pays. Ces formules sont payantes et il existe peu d'aides au financement.

www.unosel.org - www.silc.fr - www.calvin-thomas.com
www.aubert-ermisse.com - www.terralingua.com - www.vacances-pour-tous.org -
www.afs-fr.org - www.destinationmobilites.org
www.loffice.org/fr/index.php (liste d'organismes qui proposent principalement des séjours linguistiques mais aussi séjour au pair, job et stage à l'étranger).

PARTIR AUTREMENT

Partir avec un sac à dos

C'est une expérience de perte de repères et, en même temps, d'apprentissages personnels et culturels incroyables ! Si vous envisagez de partir avec votre sac à dos, un peu de préparation et quelques pistes utiles vous faciliteront la vie.

■ Pour la préparation

Voir la rubrique « Préparer votre départ et votre retour » pour les bons plans concernant le logement, la santé, les transports, l'argent.

BON À SAVOIR

- **Ne partez jamais sans avoir fait un point « santé » :** être aventurier, c'est bien, mais être couvert en cas de pépin, c'est mieux !
- **Conservez une copie scannée de vos documents importants** (*passport, visa, billets d'avion*) dans votre boîte mail : si vous les perdez, cela vous facilitera la vie sur place.
- **Vous voulez tenter un petit job non déclaré ?** Très mauvaise idée ! Vous ne connaissez pas assez le pays, ni sa législation pour tenter ce genre de chose... inutile de passer par la case prison !
- **Vous êtes perdu ?** Rassurez-vous, notre administration consulaire (*ambassade, consulat, alliances, centre culturel français*) n'est jamais bien loin : www.diplomatie.gouv.fr (Rubrique "Le Ministère et son réseau").

■ Ariane, un fil de sécurité

Ariane vous permet, lorsque vous effectuez un voyage ou une mission ponctuelle, de vous signaler gratuitement et facilement auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Une fois vos données saisies sur Ariane :

- vous recevrez des recommandations de sécurité par courriels si la situation dans le pays le justifie
- vous serez contacté en cas de crise dans votre pays de destination
- la personne contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin

BON À SAVOIR

Pas d'ambassade de France dans le pays où vous êtes ? Pas de panique ! En tant que citoyen européen, vous pouvez aller demander de l'aide dans n'importe quelle ambassade d'un pays de l'Union européenne.

■ Pour vous loger pas cher

- **Camping** : équipez-vous et n'hésitez pas à demander conseil aux habitants www.campingo.com.
- **Couchsurfing** : en américain, cela signifie littéralement « surfer sur un canapé ». Vous êtes hébergé gratuitement chez l'habitant ! www.couchsurfing.com.

- **Auberge de jeunesse** : on trouve des lits pas chers, en dortoir, aux quatre coins de la planète ! www.french.hostelworld.com - www.hihostels.com

■ Optez pour le Wwoofing pour vivre une alternative « écolo »

Le Woofing ou « World-Wide Opportunities on Organic Farms » vous permet de donner de votre temps en participant aux différentes tâches sur une propriété agricole (*jardin, potager, verger, fleurs, animaux*). Vous travaillez quelques heures par jour bénévolement et vous êtes nourris et logés.

Le Wwoofing est une alternative économique et un mode de pensée : **c'est vivre un temps près de la terre et de ses habitants.**
www.wwoofinternational.org - www.helpx.net - www.workaway.info/index-fr.html

Aides et bourses de voyage

Bourse du Conseil de l'Europe

Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) apporte un soutien financier aux activités européennes de la jeunesse. Son but est d'encourager la compréhension et la coopération entre les jeunes en soutenant les actions développées dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie, de la tolérance et de la solidarité. Une aide à la mobilité destinée aux jeunes défavorisés couvre les frais de voyage en train.

<http://www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation/home>

→ Aide nationale

Cultures Actions

Ce dispositif cofinance des projets d'étudiants de l'enseignement supérieur. Le projet peut être présenté par un étudiant seul ou en groupe, par une association étudiante ou une institution. Les thèmes retenus sont divers et doivent impliquer une retombée dans le milieu étudiant.

Pour plus d'informations : CROUS de Poitiers - Service Culturel www.crous-poitiers.fr/culture/culture-actions

→ Aide territoriale

■ Régional

Bourse René Caillié de l'aventure

Bourse de voyage/aventure mise à disposition par le Centre socio-culturel du Pays Mauzéen pour les jeunes de 18 à 30 ans habitant la Région Nouvelle Aquitaine. Le montant de la bourse de l'aventure s'élève à 1 000 euros.

Pour plus d'informations : www.festival-aventure-individuelle.fr/LA-BOURSE-DE-L-AVENTURE.html

PARTIR AUTREMENT

DestiNaction

Pour les jeunes néo-aquitains de 16 à 25 ans, un accompagnement et une aide financière (130 € pour la France et 250 € pour l'Europe) pour un premier voyage en autonomie. En groupe ou en solo, vous montez un projet de vacances avec le soutien d'une structure locale et une aide financière du Conseil Régional.

Pour plus d'informations :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/destination-soutenir-le-depart-autonome-des-jeunes-de-nouvelle-aquitaine>

Projets Initiatives Jeunesse

La région Nouvelle-Aquitaine soutient les projets de jeunes âgés de 15 à 30 ans, résidents en région et organisés sous forme de structures associatives. Ces projets peuvent avoir pour thèmes l'environnement, la culture, les arts, les sciences, la solidarité internationale, le journalisme, le sport...

Pour plus d'informations : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/initiatives-jeunes-soutien-aux-projets-de-jeunes>

■ Départemental

> En Charente Maritime

Projet Jeunes

C'est une aide financière allant jusqu'à 1000 €, pour les jeunes de Charente-Maritime de 11 à 30 ans, ayant un projet d'intérêt général quel que soit le domaine (*culturel, sportif, humanitaire, scientifique, écologique...*).

Pour plus d'informations : www.infojeunesse17.com

(rubrique Engagement / De l'idée au projet)

> En Gironde

Initiatives de jeunes

Dispositif commun à la CAF, Conseil Départemental et MSA, il vise à accompagner et soutenir les projets de jeunes girondins de 16 à 25 ans.

Pour en savoir plus : www.gironde.fr/acteurs-jeunesse/les-actions/soutien-aux-initiatives-des-jeunes-girondins

> Landes

Landes Imagination

Dispositif s'adressant aux 12-28 ans des Landes, Landes Imaginations vous propose un accompagnement par des acteurs de votre territoire et une aide financière.

Ce dispositif est porté par la DDCSPP, la Conseil Régional, le Conseil départemental, la CAF et la MSA.

Pour en savoir plus : www.landres.gouv.fr/le-dispositif-landes-imaginactions-a3538.html

> En Vienne**COPIJ - Fonds pour la coopération et l'initiative des jeunes**

La Caf de la Vienne aide à l'émergence de projets et d'actions des jeunes âgés de 11 à 17 ans. Ce fonds a pour objectif de favoriser le développement d'une démarche participative des jeunes.

Pour plus d'informations : www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-vienne/partenaires-locaux/vous-etes-gestionnaire-d-une-structure/copij

■ Aide locale**Comités de jumelage**

Le jumelage vise le rapprochement d'une ville française avec une ville étrangère. Les communes jumelées ou en cours de jumelage peuvent bénéficier d'un soutien financier pour l'organisation de rencontres, d'échanges et d'actions de coopérations bi ou multilatérales impliquant directement les citoyens européens.

Contactez votre mairie. Pour plus d'informations :

<http://jumelages-nouvelle-aquitaine.eu>
www.afccre.org

BON À SAVOIR

L'Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine (ACJNA) regroupe des communes ou intercommunalités jumelées de la région, et travaille en étroite collaboration avec les comités de jumelage. Cette association propose un accompagnement aux communes/intercommunalités et comités de jumelage, des événements et promeut la mobilité des jeunes !

www.jumelages-nouvelle-aquitaine.eu

Echanges culturels

Plusieurs associations organisent des rencontres entre personnes de différents pays, afin de faciliter leur installation, de les informer et de leur proposer des contacts privilégiés.

www.fiafe.org - www.abm.fr

→ Bourses d'associations et de fondations privées

Certains établissements publics mais aussi des associations et fondations privées proposent des aides financières pour des projets aventure, de solidarité internationale et de développement durable.

Portail des fondations françaises : www.fondations.org

Bourses d'aventure Zellidja

Elles sont proposées aux 16-20 ans pour un projet d'études réalisé à l'occasion d'un voyage en solitaire. Le thème est laissé au choix du candidat et le voyage doit se dérouler sur un mois minimum.

www.zellidja.com

Bourses de l'Aventure de la Guilde européenne du Raid

Elles soutiennent des projets d'expédition originaux, à pied, à cheval, en kayak, à vélo, en traîneau à chien, etc.

www.la-guilde.org

Fondation Jean-Luc Lagardère

Les bourses de cette fondation soutiennent des jeunes professionnels de la culture et des médias de moins de 30 ans (*moins de 35 ans pour les libraires, les photographes et les scénaristes TV*) dans la réalisation de leur projet.

www.fondation-jeanlucagardere.com

Fondation de France

Les bourses Déclics jeunes de la Fondation de France financent des projets originaux dans des domaines tels que l'art, l'action sociale, la recherche, la culture, l'environnement lancés par des jeunes de 18 à 30 ans

www.fondationdefrance.org

Bourses Expé

La société Expé soutient des projets d'expédition menés dans un cadre amateur dans les sports de montagne en France ou à l'étranger

www.bourses-expe.com

Millet Expedition Project

La société Millet soutient des initiatives individuelles ou collectives dont l'objectif est de promouvoir les sports de montagne, l'aventure et les expéditions

millet-expedition-project.com

Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la vocation

Elle aide les jeunes ayant des difficultés à réaliser leur vocation en soutenant des projets de développement professionnel et individuel (*pour les 18-30 ans*)

www.fondationvocation.org

Bourses AMOPA

La fondation AMOPA permet à des étudiants ou jeunes en formation de faire un stage ou travail d'étude et/ou de recherche en France ou à l'étranger sur un sujet de leur choix original ou innovant

www.amopa.asso.fr

L'information à la source

Informations générales

www.eurodesk.eu

Eurodesk, relais d'information soutenu par la Commission européenne, propose un panorama des dispositifs facilitant la mobilité des jeunes en Europe

<https://www.facebook.com/EurodeskFR/>

Toute l'actualité sur la page Facebook d'Eurodesk France

<https://europa.eu/youth>

Portail européen de la jeunesse

<http://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr>

Portail du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Informations sur toutes les possibilités de mobilité en Europe et à l'international

<http://europa.eu>

Portail de l'Union européenne

www.touteurope.eu

Portail français sur les questions européennes

<http://europa.eu/youreurope/citizens>

Aide et conseils pour les citoyens de l'UE

Programmes européens

www.erasmusplus.fr

Le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport

www.erasmusplus-jeunesse.fr

Blog des porteurs de projets Erasmus+ Jeunesse & Sport

www.agence-erasmus.fr

Site de l'Agence Erasmus+ Education / Formation

www.generation-erasmus.fr

Programmes européens d'éducation et de formation

www.corpeuropeensolidarite.fr

Site du Corps européen de solidarité pour la France

Etudes

<https://ec.europa.eu/ploteus/fr>

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

www.euroguidance-france.org

Euroguidance

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Mobilité professionnelle

<https://ec.europa.eu/eures>

Portail européen sur la mobilité de l'emploi

www.enic-naric.net

Reconnaissance professionnelle

<http://europass.cedefop.europa.eu>

CV européen, Passeport langue, Europass mobilité

www.diplomatie.gouv.fr

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Partir autrement

www.service-civique.gouv.fr

Service civique

www.cotravaux.org

Chantiers de jeunes bénévoles

www.france-volontaires.org

Chantiers de jeunes et volontariat international

www.civiweb.com

Volontariat international en entreprise/administration

www.coordinationsud.org

Volontariat international

www.ofaj.org

Echanges franco-allemands

www.ofaj.org

Echanges franco-québécois



Points d'information Eurodesk

en Nouvelle-Aquitaine

CHARENTE

INFO 16 BIJ/PIF

53 rue d'Angoulême
16100 COGNAC
05 45 82 62 00
info16cognac@wanadoo.fr
www.info16cognac.fr

CIJ - Relais Europe Direct

4 Place du Champ de Mars
16000 ANGOULÊME
05 45 37 07 30
cied.descharentes@info-jeunesse16.com
www.europe-direct-charente.eu

CHARENTE MARITIME

BIJ - Mission Locale de l'Agglomération Royan Atlantique

69 rue Paul Doumer
17200 ROYAN
05 46 06 60 70
info@bij-ara.com
<http://bijroyan.ij-poitoucharentes.org>

CDIJ La Rochelle

École Dor
24 rue Saint Jean du Pérot
BP 1005
17087 LA ROCHELLE
Cedex 02
05 46 41 16 36
cdij17@yahoo.fr
<http://www.infojeunesse17.com>

BIJ Vals de Saintonge

37 rue Porte de Niort
17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY
05 46 33 65 35
bij@valsdesaintonge.fr
www.valsdesaintonge.fr

BIJ - Mission Locale de la Saintonge

15 Rue Saint-Eutrope
BP 700 67
17103 SAINTES Cedex
05 46 97 49 50
baddad.z@milo-saintonge.asso.fr
www.milo-saintonge.asso.fr

BIJ Rochefort

27-29 avenue des Déportés et Fusillés
17300 ROCHEFORT
05 46 87 40 26
bijrochefort@gmail.com

BIJ Île d'Oléron

25 Avenue Jean Soulat (Route de Sauzelle)
17310 SAINT-PIERRE D'OLÉRON
05 46 76 63 07 / 06 46 28 30 76
a.couturier@cdc-oleron.fr

BIJ - Maison de l'Emploi de Surgères

Square du Château
BP 89
17700 SURGÈRES
05 46 07 76 10
bij@aunis-sud.fr
www.aunis-sud.fr

CORRÈZE

PIJ de Brive la Gaillarde

Service Information Jeunesse/ Centre associé Cité des métiers
4 rue Marie-Rose Guillot
05 55 23 43 80
sij-cdm@brive.fr
www.brive.fr

PIJ d'Egletons

Espace Jeunes de la Communauté de communes de Ventadour, Egletons et Monédières
Square Uffenheim
19300 EGLETONS
05 55 93 12 04
espace-jeunes@cc-ventadour.fr
www.cc-ventadour.fr

PIJ de Neuvic

Espace Jeunes Haute-Corrèze Communauté
5 place de la Mairie
19160 NEUVIC
09 60 19 41 28
ldanjou@hautecorrezecommunaute.fr

PIJ d'Ussel

Espace Jeunes municipal
Place Verdun
19200 USSEL
05 55 72 13 23
loisirs.jeunes@ussel19.fr

CREUSE

BIJ de Guéret / ALISO

8 bis place du Marché
23000 GUERET
05 55 52 00 40
contact@aliso.fr
www.bij23.fr

PIJ de La Souterraine

MJC
27 rue de Lavaud
23300 LA SOUTERRAINE
05 19 02 10 31
pjj@mjclasout.fr

DEUX-SÈVRES

CIJ Niort

Rue François Viète
79000 NIORT
05 49 17 50 53
cij.niort@yahoo.fr
www.jeuneaniort.org

DORDOGNE

BIJ de Bergerac

6 place Doublet
24100 BERGERAC
05 53 58 11 77
bij@la-cab.fr
<http://www.la-cab.fr/enfance-jeunesse/bureau-information-jeunesse-bij>

CIJ de Périgueux

10 bis avenue Georges Pompidou
24000 Périgueux
05 53 53 52 81
cij@perigueux.fr
<http://www.perigueux-jeunesse.fr/mes-infos/mes-contacts/le-centre-information-jeunesse>

GIRONDE

BIJ Blanquefort

ABC - 8 rue Raymond Valet
33290 BLANQUEFORT
05 57 93 12 93
sam.nunes@abc-
blanquefort.fr

BIJ Libourne

Résidence Quilliot
33 allées Robert Boulin
33500 LIBOURNE
05 57 74 06 52
bij-libourne@lcali.fr
<https://www.libourne.fr/accueil/utile/jeunesse/bureau-information-jeunesse-bij>

BIJ Méridnac

Médiathèque de Méridnac,
Place Charles de Gaulle
33700 Méridnac
05 57 00 02 40
bij@merignac.com
<http://www.merignac.com/node/1101>

BIJ Pessac

2 bis avenue Dulout
33600 Pessac
05 57 93 67 80
bij@mairie-pessac.fr
<https://www.pessac.fr/famille/loisirs-et-activites-enfance-jeunesse/bureau-information-jeunesse-bij-432.html>

HAUTE-VIENNE

CRIJ Nouvelle-Aquitaine Site de Limoges

13 cours Jourdan
87000 Limoges
05 55 10 08 00
limoges@crijna.fr
www.crijna.fr
www.jeunealimoges.fr

LANDES

BIJ Capbreton

Escale Info
17 Avenue Georges
Pompidou,
40130 Capbreton
05 58 41 09 51
escaleinfo@cc-macs.org

PIJ Castets

272 avenue Jean Noël Serret
40260 CASTETS
05 58 55 79 55 -
06 70 68 63 66
pij@cc-cln.fr
<http://www.pij-cote-landes-nature.fr>

PIJ Hinx

Espace Culturel et Loisirs
40180 HINX
05 58 89 56 32
05 58 89 89 51
pij.hinx@orange.fr

PIJ Mimizan

5 rue de la gare
40200 MIMIZAN
05 58 09 46 18
pij@mimizan.com

BIJ Mont de Marsan

15 rue Lacataye
40000 Mont de Marsan
05 58 03 82 63
bij@montdemarsan.fr
<http://m2j.montdemarsan.fr>

LOT ET GARONNE

BIJ Marmande

35 rue Léopold Faye
47200 Marmande
05 53 93 46 49
bij@mairie-marmande.fr

BIJ Sainte Livrade sur Lot

7 avenue René Bouchon
7110 Sainte Livrade sur Lot
05 53 01 47 98
bij@ville-ste-livrade47.fr

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

BIJ Hendaye

15, rue du Port
64700 HENDAYE
05 59 20 41 41
bij@hendaye.com
http://ville.hendaye.com/?page_id=619

PIJ Ustaritz

Mailiarena - 64480 Ustaritz
05 59 70 52 60
pij@ustaritz.fr
<http://www.ustaritz.fr/fr/jeunesse-vie-scolaire/pij-point-information-jeunesse.html>

VIENNE

CRIJ Nouvelle-Aquitaine Site de Poitiers

45 Place Charles de Gaulle
86000 POITIERS
05 49 60 68 68
poitiers@crijna.fr
www.jeuneapoitiers.fr

BIJ - Le 4 CAPC

Châtelleraut
4 rue Aimé Raseteau
86100 CHÂTELLERAUT
05 49 23 70 00
le4@grand-chatelleraut.fr
www.grand-chatelleraut.fr





L'INFORMATION EUROPÉENNE PRÈS DE CHEZ VOUS

Label officiel d'information
de l'Union européenne



UNION EUROPÉENNE



Un réseau de proximité

- ✓ Centres d'information officiels labellisés par la Commission européenne
- ✓ Pour tout public (jeunes, citoyens, associations, élus, acteurs locaux ...)
- ✓ Service gratuit et de proximité

Des experts européens au niveau local

- ✓ Information et conseils sur les politiques et financements de l'Union européenne et leur impact local
- ✓ Animation du débat local et régional sur l'Union européenne
- ✓ Retour d'expressions des citoyens aux institutions européennes



Suivez-nous :



UD info
UD France

www.europe-direct.fr/ud

[SO MOBILITE] Accélérateur de mobilité à l'étranger !

Un service piloté par



www.crijna.fr

[BOUGER]
À L'ÉTRANGER ?

→ SO MOBILITÉ !



STAGES – JOBS – ÉTUDES – VOLONTARIAT

Un service néo-aquitain qui réunit tous les types de mobilités, un accompagnement personnalisé et des centaines d'opportunités concrètes en Europe et dans le monde.

SO MOBILITE : SUR MESURE – PROFESSIONNEL – CONCRET – ACCESSIBLE

EN PRATIQUE

1

Je me connecte et je prends un rendez-vous avec un opérateur

2

Lors du rendez-vous, je valide mon projet avec un opérateur

3

J'accède aux opportunités qui me correspondent



www.somobilite.fr

Avec le soutien de

